

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.  
Au capital social 3 305 204.10 €  
12 Av. de la Dame – 30 132 CAISSARGUES  
RCS Nîmes 305 635 039

RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019



Il s'agit du projet d'Etats Financiers consolidés et sociaux qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## SOMMAIRE

I – DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (P.2)

II – RAPPORT DE GESTION ET DE LA GESTION DU GROUPE (P.3)

III – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE ET RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (P.27)

IV – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (P.50)

V – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES (P.72)

VI – ETATS FINANCIERS SOCIAUX ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX (P.128)

**I – DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE  
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Caissargues, le 31 octobre 2019  
Guy BASTIDE  
Président Directeur Général

## II – RAPPORT DE GESTION ET DE LA GESTION DU GROUPE

### PREMIERE PARTIE

#### I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULE

##### 1. Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Les comptes sociaux ont été impactés par des corrections d'erreur pour un montant de 3.905 M€ portant notamment sur le chiffre d'affaires pour 1.965 M€, et la valeur des stocks pour 1.783 M€.

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des deux derniers exercices comme suit :

- 197 750 236 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2018,
- 205 771 010 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2019,

soit une augmentation de 4,1% sur l'exercice.

L'activité de location a progressé de 6,01%, l'activité de vente de 1,74%. La location représente 55,24% du chiffre d'affaires hors taxes et les ventes 44,76%.

L'activité tiers payant représente 44% du chiffre d'affaires hors taxes, et l'activité hors tiers payant, 56%.

Le coefficient de marge brute est passé de 65,85 % pour l'exercice clos le 30 juin 2018 à 65,39% pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

L'exercice a été marqué par le regroupement au sein de Bastide Groupe de l'essentiel des fonctions supports auprès des sociétés du Groupe (Ressources humaines, finance, juridique et système d'informations) générant une facturation de 7,4M€ ce qui peut expliquer un résultat d'exploitation en diminution passant de 2 773 325 € pour l'exercice clos le 30 juin 2018, à un résultat négatif de 3 344 168 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019.

La charge financière hors dotation est en hausse de 54,36% passant de 4 378 100 € pour l'exercice clos le 30 juin 2018 à 6 757 906 € pour l'exercice clos au 30 juin 2019.

Les produits financiers s'élèvent à 4 534 537 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter une perte de 2 419 654€ principalement constituée des amortissements dérogatoires relatifs aux frais d'acquisitions sur titres ainsi qu'à la liquidation d'une filiale, TARA SANTE

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2019.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 357 915 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 100 216 €.

Compte tenu d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 1 699 737 € pour cet exercice, contre un crédit d'impôt de 1.678.029 € pour le précédent, c'est une perte de 6 198 062 € qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2019, contre un bénéfice de 1 258 315 € pour l'exercice précédent.

Le CICE intégré dans les comptes de l'exercice s'élève à la somme de 813 239 € contre 2 149 419 € sur l'exercice précédent.

Le CICE acquis au titre de l'exercice précédent a été affecté en priorité à la création de postes dans le cadre du développement des nouveaux pôles spécialisés ainsi qu'au financement des dispositifs médicaux destinés à la location.

## **2. Comptes consolidés Bastide, le Confort Médical - Situation des filiales**

### **2.1. Comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 218 109 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2017,
- 289 050 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2018,
- 335 730 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2019.

Soit une progression de 16,1% par rapport au précédent exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 64,13% pour l'exercice clos le 30 juin 2018 à 65,76% pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 28 419 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019 contre 23 291k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le coût de l'endettement financier brut passe de 6 672 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018 à 7 413 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 4 911 k€ et du Résultat net des activités non poursuivies (-1 293 k€), il ressort un bénéfice net de 5 091 k€ (dont 4 568 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2019 contre 7 501 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

### **2.2. Situation des filiales au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019**

<b>Société / Métier</b>	<b>Chiffre d'affaires (en k€)</b>	<b>Résultat d'exploitation (en k€)</b>	<b>Résultat net (en k€)</b>
<b>Assistance respiratoire</b>			
AIR + Santé SAS	2 040	744	531
Apnée Médical SAS	2 101	532	404
Assistance Technique Santé SAS	2 993	1 257	895
B2R SAS	1 180	436	308
Bordo2 Médical SAS	408	-94	-97
Cardair SAS	1 263	372	275
Dom'Air Aquitaine SAS	0	-6	-5
Dom'Air SARL	2 640	-91	-145

FB Consult SAS	911	406	281
Humanair Médical SAS	2 769	112	76
Médical Plus SAS	1 627	639	433
Service Oxygène 31 SAS	1 608	563	374
Service Oxygène SAS	1 535	422	291
<b>Cicatrisation</b>			
Cicadam	2 545	109	80
Cicaplus	2 117	104	100
<b>Nutrition, perfusion, diabétologie, stomathérapie, urologie</b>			
AB2M SAS	3 483	374	276
AIXPER'F	3 384	-56	-14
Anissa Pâtisserie SARL	13	-61	-61
BCG	386	67	46
Centre de Stomathérapie SAS	4 294	520	389
Corsica Santé SAS	1 166	268	190
Diabsanté	1 856	480	353
Diabvie SAS	15	-179	-186
Dynavie SAS	543	-45	-47
Experf Aquitaine	3 155	36	94
Experf Centre	627	-75	-76
Experf Languedoc Roussillon	3 471	567	628
Experf Nord	3 236	-94	-55
Experf Paca	803	-142	-129
Experf Rhône Alpes	4 603	124	163
Experf Vaucluse Drome	981	-12	-8
IPAD Médical SAS	819	209	152
Medsoft SAS	4 340	229	91
Omnidom SAS	352	38	27
Santelynes SAS	1 129	231	166
Sphère Santé SAS	12 059	2 190	1 616
TCM Pharma SAS	2 832	1 190	823
Ulimed SAS	8 838	402	-514
<b>Prestation de santé générale</b>			
Confortis SAS	3 533	3 459	2 852
Entedom SAS	1 248	208	137
Hospitalisation à Domicile 13 SAS	694	-209	-213
Maintien à Domicile 13 SAS	594	-87	-86
BMS	0	-1	-1
Expresspoly	84	-2	0
<b>Filiales à l'étranger</b>			
AFPM SA	0	-90	92
Bastide Homecare Development	0	-358	-815
Bastide Medical Ibersalud	60	-112	-85
Baywater Healthcare	28 519	6 519	5 359
Bimeda	3 192	-122	-114
Devco	0	63	188
Dorge Medic	3 070	85	11
Dyna Medical	4 633	-422	-434

Intus	1 894	276	228
Praximed	414	76	69
Promefa	1 015	230	204
Sodimed	5 181	351	330
Spitexpo	0	-4	-6
<b>Fonctions supports</b>			
Bastide Franchise SAS	1 730	190	153
Bastide Groupe SAS	7 470	55	47
Bastide Management	0	-1	-1
New Médical Concept SAS	11 427	184	389
SB Formation SAS	70	-12	-12

### **3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Néant

### **4. Engagements de retraites**

Cette information ne présente pas un caractère significatif pour la société Bastide le Confort Médical. L'estimation de ces engagements au 30 juin 2019 ressort à 261 624 € et est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

## **II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS**

### **1. Actionnariat de la société Bastide le Confort Médical**

Au 30 juin 2019, la Société était contrôlée par le concert constitué de Brigitte, Guy et Vincent Bastide de la manière suivante

Actionnaires	% du capital	% des Droit de votes
Financière BGV	1,240%	0,823%
SIB, contrôlée par Financière BGV	53,057%	67,935%
<b>TOTAL</b>	<b>54,571%</b>	<b>68,941%</b>

Il est précisé que Financière BGV détient 71,75% du capital et des droits de vote de SIB, le reste du capital étant détenu notamment par BPIFrance Investissement (22,02%) et IRDI SORIDEC GESTION (3,73%).

### **2. Prises de participation réalisées au cours de l'exercice**

Le groupe a poursuivi sa politique de croissance externe au cours de l'exercice.

A ce titre, la société Bastide le Confort Médical a acquis les participations suivantes :

- . Acquisition de la société MEDICAL PLUS à hauteur de 95% le 13 juillet 2018 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Cette société a pour activité la prestation d'assistance respiratoire aux Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique) ;
- . Acquisition de la société IPAD MEDICAL à hauteur de 100% le 3 décembre 2018. Cette société a pour activité la prestation de perfusion et nutrition en région Occitanie ;
- . Acquisition de la société OMNIDOM à hauteur de 100% le 19 décembre 2018 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette société a pour activité la prestation de perfusion et de maintien à domicile à Marseille ;
- . Acquisition de la société ENTEDOM à hauteur de 100% le 25 janvier 2019. Cette société a pour activité l'assistance respiratoire à domicile, la perfusion, la nutrition artificielle et le maintien domicile dans la région Grand Est.

### **3. Créations réalisées au cours de l'exercice**

Ces créations figurent en annexe des comptes consolidés au 6.1.1.

### **4. Nouvelles franchises**

La société BASTIDE FRANCHISE a, au cours de l'exercice clos, ouvert les nouvelles franchises suivantes :

- . Compiègne (Oise) sous le concept local en juillet 2018 ;
- . Boulogne Billancourt (Hauts de Seine) sous le concept agence en juillet 2018 ;
- . Villejuif (Val de Marne) sous le concept agence en août 2018 ;
- . Albi (Tarn) passant du concept local au concept agence en septembre 2018 ;
- . Valenciennes (Nord) sous le concept local en septembre 2018 ;
- . Chaumont en Champagne (Haute Marne) sous le concept local en octobre 2018 ;
- . Grasse (Alpes Maritimes) sous le concept d'agence en octobre 2018 ;
- . Sarreguemines (Moselle), sous le concept local en octobre 2018 ;
- . Bourg-en-Bresse (Ain), sous le concept agence en octobre 2018 ;
- . Annemasse (Haute-Savoie), changement de concept en agence en octobre 2018 ;
- . Orange (Vaucluse) transfert d'une agence du réseau intégré en franchise en novembre 2018 ;
- . Senlis (Oise), sous le concept agence, en novembre 2018 ;
- . Langon (Gironde), sous le concept local, en février 2019 ;
- . Salon de Provence (Bouche du Rhône), changement de concept en agence en mars 2019 ;
- . Argenteuil (Val d'Oise) sous le concept agence en avril 2019 ;
- . Moulins (Allier) sous le concept agence en avril 2019 ;
- . Pontault-Combault (Seine et Marne), sous le concept agence en juin 2019.

### **5. Autres événements significatifs**

- L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018 a offert aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions.

Dans ce cadre, 4 248 actions nouvelles ont été émises représentant une augmentation de capital d'un montant de 1 911,60 euros (4 248 actions x 0,45 euros).

Le capital social a ainsi été porté à 3.305.196 € et est composé de 7.344.828 Actions Ordinaires et 52 Actions de Préférence.

- Une réorganisation de l'actionnariat au niveau de la société d'Investissement Bastide, holding contrôlant la SA Bastide le confort médical est intervenue en février 2019 avec l'arrivée de Bpifrance et Irdi Soridec Gestion au capital. Les nouveaux investisseurs détenaient au 30 juin environ 25% du capital et des droits de vote de la SIB. Cette modification n'a pas eu de conséquences sur le contrôle de SIB par le concert composé de Brigitte, Guy et Vincent Bastide.

Bpifrance Investissement et Irdi Soridec Gestion participent au Conseil d'Administration à la suite de la cooptation de BPIFrance investissement en remplacement de Madame SWATEK, administrateur, et la nomination d'IRDI SORIDEC GESTION en qualité de censeur.

- L'Assemblée générale des actionnaires réunie en la forme extraordinaire le 3 mai 2018 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'Actions de Préférence au bénéfice de :
  - cadres de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou ;
  - mandataires dirigeants sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Cette délégation est venue remplacer celle consentie par l'assemblée générale extraordinaire au Conseil d'administration en date du 25 novembre 2016.

En application de cette délégation, le Conseil d'Administration réuni le 2 juillet 2018 a été décidé d'attribuer gratuitement 18 actions de préférence aux bénéficiaires suivants qui devront toujours satisfaire aux conditions d'attribution à l'issue de la période d'acquisition :

Nom	Prénom	Nombre d'ADP attribuées
<b>M'RAD</b>	Lacenne	9
<b>DI MARIA</b>	Michel	9
<i>Total</i>		<b>18</b>

Le Conseil d'Administration réuni le 3 janvier 2019 a été décidé d'attribuer gratuitement 30 actions de préférence aux bénéficiaires suivants qui devront toujours satisfaire aux conditions d'attribution à l'issue de la période d'acquisition :

Nom	Prénom	Nombre d'ADP attribuées
SULLIVAN	Adam	10
JONES	Howard	10
GRAY	Diane	10
<i>Total</i>		<b>30</b>

- Dans le cadre de l'appel d'offre lancé par le NHS en 2019 pour le renouvellement des marchés régionaux de prise en charge des pathologies liées à l'insuffisance respiratoire, Baywater



Healthcare, filiale du Groupe Bastide, a été informé en juin par le NHS, de l'attribution de 4 régions comme opérateur exclusif pour les 7 prochaines années (extensible à 10 ans), les 2 déjà opérées actuellement (West Midlands et Yorkshire) et 2 nouvelles régions (North West et Londres).

### **III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE**

#### **1. Actionnariat et Direction de la société Bastide le Confort Médical**

Le Conseil a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 8,10 euros pour le porter de 3.305.196 euros à 3.305.204,10 euros par création de 18 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,45 euros correspondant à l'attribution définitive d'actions de préférence décidé par le Conseil d'administration le 2 juillet 2018.

Le capital social est fixé à la somme de 3.305.204,10 euros. Il est divisé en 7.344.828 Actions Ordinaires et 70 Actions de Préférence de 0,45 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Lors de l'assemblée générale du 18 juillet 2019, de nouveaux administrateurs ont été nommés ou renouvelés :

- le mandat de BpiFrance Investissement a été renouvelé à la suite de sa cooptation lors du Conseil d'Administration du 06 février 2019 ;
- Madame Véronique CHABERNAUD, administratrice indépendante, a été nommée pour trois ans ;
- Madame Laurence BRANTHOMME, administratrice indépendante, a été nommée pour trois ans ;
- Monsieur Olivier MARES, administrateur a été nommé pour trois ans.

Depuis la clôture de l'exercice, les administrateurs suivants ont démissionné en cours de mandat :

- . Monsieur Jean-Noel CABANIS
- . Madame Brigitte BASTIDE

Ces démissions et nouvelles nominations ont amené à recomposer les comités spécialisés comme suit :

Comité des « Nominations et des Rémunérations »

- i. Madame Véronique CHABERNAUD, Présidente,
- ii. Bpifrance Investissement, représentée par Madame Anne-Sophie HERELLE,
- iii. Madame Dorothée BRAVARD,

Comité d'Audit et des Risques

- i. Madame Laurence BRANTHOMME, Présidente,
- ii. Bpifrance Investissement, représentée par Madame Anne-Sophie HERELLE,

iii. Monsieur Olivier MARES.

## 2. Nouvelles franchises

La société BASTIDE FRANCHISE a réalisé les ouvertures de franchises suivantes :

- . Moulins (Allier) sous le concept agence en avril 2019
- . Pontault-Combault (Seine et Marne), sous le concept agence en juin 2019
- . Ancenis (Loire atlantique), changement de concept -agence - en juillet 2019
- . Compiègne (Oise), changement de concept - agence - en juillet 2019
- . Lille (Nord), sous le concept agence en aout 2019
- . Hazebrouck (Pas de Calais) changement de concept - agence en aout 2019
- . Chartes (Eure et Loire) - concept local – octobre 2019

## 3. Evolution prévisible

Pour l'exercice en cours, l'évolution prévisible de la Société et les perspectives d'avenir sont les suivantes : une croissance continue de son chiffre d'affaires sur le même rythme que l'exercice clôturé ainsi qu'une amélioration de son résultat courant avant impôts.

Pour l'exercice 2019-2020, le Groupe poursuivra son développement et confirme son objectif de chiffre d'affaires situé autour de 360 M€ à 370 M€, hors nouvelles opérations de croissance externe.

Le Groupe se fixe également comme objectif une marge opérationnelle courante entre 8,5% et 9,0% et s'attend à une progression très forte de son résultat net, compte tenu des éléments non récurrents qui ont impacté l'exercice 2018-2019.

Le Groupe continue d'étudier de manière sélective des croissances externes ciblées afin de renforcer ses positions sur ses métiers stratégiques.

## **IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (article L225-209 du code de Commerce)**

L'Assemblée Générale Mixte du 03 décembre 2018 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

– D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

– De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

– D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

– D’assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l’attribution d’actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

– De procéder à l’annulation éventuelle des actions acquises, suite à l’autorisation conférée par l’Assemblée générale des actionnaires du 03 décembre 2018 dans la 1ere résolution à caractère extraordinaire.

L’acquisition, la cession, le transfert ou l’échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n’est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d’achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n’a été retenu car il s’agit d’une simple faculté.

Les opérations réalisées au titre du contrat de liquidité par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le 30 juin 2019 sont explicitées ci-dessous.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Société détenait 21.531 titres soit 0.29 % du capital social.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, la Société a acheté 65.550 actions au cours moyen de 36,23 euros et a vendu 64.349 actions au cours moyen de 36,03 euros.

Au 30 juin 2019, la Société détenait 2.976 actions, au titre du contrat de liquidité, avec 15.526 en auto détention et 6.576 au titre du contrat de rachat, soit 25.078 au total soit 0,34 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

## **V - TABLEAU DES RÉSULTATS**

En application de l’article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (annexe 1) permet d’avoir une perception globale de l’évolution de la société sur plusieurs exercices.

## **VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le résultat de l’exercice s’élève par une perte de -6 198 062 € affecté en report à nouveau

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- un dividende de 1.908.550,80 € au titre de l’exercice clos le 30 juin 2016,
- un dividende de 1.908.550,80 € au titre de l’exercice clos le 30 juin 2017,
- un dividende de 1 908 564,32 € au titre de l’exercice clos le 30 juin 2018.

## **VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT :**

### **1. Investissements réalisés par la société Bastide le Confort Médical**

Les investissements réalisés par la Société sont présentés dans l’annexe sur les comptes sociaux.

### **2. Recherche et développement**

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, la filiale Bastide INNOVATION, constituée le 20 mai 2019, a vocation à œuvrer dans ce domaine en développant en interne ou avec l'aide de partenaires de nouveaux services permettant d'améliorer la qualité des prestations délivrées par le Groupe. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec la FEDEPSAD, afin que le rôle des prestataires de santé soit mieux reconnu dans le parcours de soins.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas à ce stade d'un montant significatif.

## VIII - ENDETTEMENT

La société porte une dette syndiquée assortie d'emprunts obligataires pour un montant total de 194 millions d'euros. Ces emprunts sont destinés à financer l'ensemble des activités propres du groupe dans le cadre de sa croissance organique mais aussi la croissance externe et le paiement des compléments de prix.

En complément, la société porte une dette bilatérale de 4,4 millions d'euros.

La documentation juridique du financement bancaire et obligataire (tous deux étant traités pari-passu) établit un cas de défaut en cas de dépassement d'un rapport à 3,5 de la dette financière nette (incluant les dettes d'earn-out) rapporté à l'EBITDA consolidé et annualisé de la société. Ce rapport s'établit à la présente clôture à 3,27.

## IX – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2019.

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	16 930					1 053	68 969					50 465
Montant total des factures concernées TTC	19 651 058	2 136 361	5 636	39 623	123 280	2 304 900	24 826 839	943 850	945 077	618 124	3 180 463	5 687 513
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	15,18%	1,65%	0,00%	0,03%	0,10%	1,78%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							12,07%	0,46%	0,46%	0,30%	1,55%	2,76%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	1 199						N/A					
Montant total des factures exclues TTC	7 594 876						N/A					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME						Délais contractuel : Non Délais légaux : Loi LME					

## **X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE ET CESSION**

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Les prises de participations sont présentées au chapitre II dans le paragraphe « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos ».

## **XI – ACTIONNARIAT SALARIE**

Le montant du capital social détenu par les salariés au titre de la détention FCPE au 30 juin 2019 est de 49.086 actions soit 0,67 % du capital social.

La loi de simplification du droit des sociétés du 19 juillet 2019 a supprimé l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3% du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Cette obligation est toutefois maintenue lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire.

## **XII – INFORMATIONS SOCIALES :**

Ces informations sont explicitées au chapitre XV dans la déclaration de performance extra financière.

## **XIII – RISQUES DE L'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE**

### **1. Nature et facteurs de risques**

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

#### **1.1. Risques traditionnels**

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

#### **1.2. Risques juridiques**

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de prestations de l'entreprise (certification ISO 9001).

- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.
- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

### **1.3. Risques réglementaires de marché**

Les risques de marché sont principalement liés :

- aux remboursements effectués par l'assurance maladie ;
- aux risques de baisses tarifaires décidées par le Ministère de la Santé.

Pour anticiper ces difficultés, notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des tarifs inscrits à la liste des produits et prestations remboursées avec le Comité des Economique des Produits de Santé (CEPS).

La société participe aux réunions avec les tutelles et notamment le CEPS par l'intermédiaire de son représentant Monsieur Arnaud FAYOLLE en sa qualité d'administrateur du principal syndicat professionnel, la FEDEPSAD.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur l'ensemble de ces sujets. Elle siège avec les tutelles à différentes Commissions Paritaires régionales.

### **1.4. Risques industriels et liés à l'environnement**

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

### **1.5. Risques informatiques**

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

Par ailleurs, les serveurs informatiques sont situés dans un bâtiment neuf, sous alarme, dans une zone à faible risque.

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,

- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

### **1.6. Risques particuliers liés à l'activité**

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à  $-185^{\circ}\text{C}$  sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux « Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène ». Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

### **1.7. Risques financiers**

#### **1.7.1. Risques de contrepartie**

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. Les encours clients sont constitués exclusivement de créances domestiques disposant d'une contrepartie dans la même devise que celle utilisée pour la facturation. Pour ces raisons il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture de taux.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client :

- L'activité visée par le tiers payant, couvrant quasiment la moitié de l'activité du Groupe, est principalement réalisée par l'Assurance Maladie et les mutuelles.
- Par ailleurs, les vingt clients les plus représentatifs du groupe Bastide, hors assurance maladie et régimes complémentaires, ne représentent qu'environ 1/3 de l'activité non couverte par le tiers payant.

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2019.

#### **1.7.2. Risque de liquidité**

Au 30 juin 2019, la société dispose d'un contrat de crédits syndiqué et de lignes de financement ouvertes pour un montant total de 192 millions d'euros. Outre cela, la société dispose encore de la liberté de souscrire plus de 10 millions d'euros de facilités de trésorerie sous forme d'engagements bilatéraux.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### **1.7.3. Risque de taux d'intérêts**

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

Au niveau du Groupe, la proportion des emprunts bancaires est intégralement à taux variable (EURIBOR 3M flooré à zéro plus marge de crédit dépendant du levier DFN/EBITDA). Le tiers de cette dette est couverte par souscription d'un swap.

Les emprunts obligataires sont contractés à taux fixe incluant une marge de step-up en cas de

franchissement autorisé du levier de 3.5 (jusqu'à 3.75, ceci constituant un cas de défaut).

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste limité du fait de la couverture mise en place et de l'examen des « futures » exposant durablement des taux directeurs négatifs.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

#### *1.7.4. Risque de change*

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 335,7 millions d'euros. La majorité des échanges sont réalisés en euros.

Les autres monnaies utilisées par le Groupe sont le Franc suisse et la Livre Sterling.

Le groupe Bastide a souscrit dans ses comptes une souche de son crédit renouvelable en Livre Sterling de sorte à se prémunir du risque de taux relatif à cette devise dans un contexte politique incertain.

#### *1.7.5. Risques financiers liés aux changements climatiques*

Ce risque est limité à court terme. Toutefois, la société s'adapte au changement climatique en veillant à limiter sa consommation d'énergie ou de ressources strictement nécessaires à ses besoins.

#### *1.8. Risque lié à l'actionnaire majoritaire*

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure notamment une protection contre les OPA inamicales.

#### *1.9. Autres risques*

Il n'est pas signalé de risques significatifs ou majeurs.

#### *1.10. Assurance et couverture des risques*

Au 30 juin 2019, la SA Bastide le Confort Médical, ainsi que l'ensemble des sociétés qui lui sont affiliées, sont couvertes soit par la police du groupe, soit individuellement :

- *Assurance multirisques*  
Cette police couvre les dommages pouvant affecter les locaux du groupe résultant de sinistres de différentes natures (incendie, dégâts des eaux, dommages électriques...) et comprenant un volet perte d'exploitation.
- *Assurance responsabilité civile professionnelle*  
La police d'assurance couvre la société et les filiales tant en responsabilité civile exploitation que livraison.  
Cette police d'assurance couvre également la responsabilité civile du souscripteur en qualité de franchiseur.
- *Assurance responsabilité des dirigeants*  
Cette police couvre les mandataires sociaux du Groupe en cas de mise en cause de leur responsabilité.
- *Assurance flotte automobile*



Cette police d'assurance couvre la flotte de véhicules du Groupe tant en « tous risques » qu'en responsabilité civile auprès de tiers.

## **2. Procédures de contrôle mises en place par la Société**

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la Société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société,
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la Société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2019

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

### **2.1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation**

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, le comité d'audit, la Direction Générale et la Direction Financière.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

### 2.1.1. Mise en place de programmes de contrôle

#### *2.1.1.1. Au niveau de la Direction Générale*

Les services administratifs, financiers et comptables de la Société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la Société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société susceptible de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la Société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

#### *2.1.1.2. Au niveau opérationnel*

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la Société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La Société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la Société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la Société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la Société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences et pôles de la société Bastide le Confort Médical n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

### 2.1.2. Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration
- Le comité d'audit qui s'assure notamment des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions - l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
  - en encadrant la mise en place de procédures et,
  - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

### 2.1.3. Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la Société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs et des fraudes,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La Société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la Société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la Société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement)).

La Société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe, cependant elles ne sont pas toutes documentées.

## **2.2. Les procédures externes de contrôle**

### *2.2.1. Les organismes de contrôle et de tutelle*

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la Société peut être certifiée ISO 9001 pour ces activités de prestations.

### *2.2.2. Les Commissaires aux comptes*

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La Société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

### *2.2.3. Les prestataires extérieurs spécialisés*

La Société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

#### **XIV – MONTANTS DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS INTER ENTREPRISES**

La Société et ses filiales n'ont pas eu recours à ce dispositif légal.

#### **XV – INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES**

La Société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

#### **XVI –DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE**

Ce chapitre est développé dans la déclaration de performance extra financière.

.....

Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la clôture de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **I – MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES**

Concernant la marche des affaires sociales de la Société, elle est décrite dans la partie générale de ce rapport notamment au Chapitre 1.

#### **II- ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS**

NEANT

#### **III – AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE**

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 03 décembre 2018.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 3 décembre 2018 dans la 1ere résolution à caractère extraordinaire (25ème résolution).

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 51.414.230€.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

#### **IV – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE**

Il est demandé à l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes de:

1. donner au Conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, par annulation de toute quantité d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
3. donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, d'en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

4. décider que l'autorisation priverait d'effet, toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **V - DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCEDER A L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PREFERENCE**

Il est demandé à l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, d'autoriser le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'Actions de Préférence au bénéfice de :

- cadres de la Société ou des sociétés qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou ;
- mandataires dirigeants sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le montant nominal de chaque Action de Préférence ainsi attribuée gratuitement au titre de la présente résolution serait de quarante-cinq centimes d'euros et le nombre d'Actions Ordinaires issues de la conversion ne pourra dépasser 3 % du capital social.

L'attribution définitive des Actions de Préférence serait assujettie aux objectifs définis par le Conseil d'Administration.

L'attribution des Actions de préférence aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera définie par le Conseil d'Administration qui fixera également la durée pendant laquelle, les bénéficiaires devront conserver ces actions sauf exceptions légales applicables.

La conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires ne pourrait avoir lieu que sous réserve de la constatation de la réalisation des conditions de performance définies par le Conseil d'Administration.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

- fixer les conditions d'attribution et les critères de conversion des Actions de Préférence, étant précisé que s'agissant des Actions de Préférence octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le Conseil d'Administration doit, soit (a) décider que les Actions de Préférence octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'Actions de Préférence octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions, constituer une réserve spéciale à l'effet de libérer la valeur nominale des Actions de Préférence ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, ainsi que le nombre d'Actions de Préférence attribuées à chacun d'eux et les modalités d'attribution desdites actions ;
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées ;

Il est précisé que le nombre d'Actions de Préférence émises serait tel que constaté par le Conseil d'Administration à la Date d'Attribution définitive des actions.

- en cas d'émission d'actions nouvelles, à l'issue notamment de la conversion des Actions de Préférence en actions ordinaires, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération des dites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux



- modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
  - le cas échéant :
    - (i) constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des Actions de Préférence nouvelles à attribuer,
    - (ii) décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des Actions de Préférence nouvelles attribuées gratuitement,
    - (iii) procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
    - (iv) prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
    - (v) le cas échéant, faire admettre les Actions de Préférence à la cotation sur un quelconque marché de négociation,
    - (vi) et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

L'Assemblée Générale déciderait que la Société peut procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'Actions de Préférence attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves, de primes d'émission ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, de modification de la répartition des bénéfices par la création d'Actions de Préférence ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle). Il est précisé que les Actions de Préférence attribuées en application de ces ajustements seraient réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées.

L'Assemblée Générale prendrait acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informerait chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L.225-197-4 dudit Code.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires ainsi émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices, ainsi qu'à celles qui seraient émises sur la base de la conversion en Actions Ordinaires des Actions de Préférence ainsi attribuées.

Elle serait donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

L'acquisition, la cession, l'échange ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société.

**Fait à Caissargues  
Le 30 octobre 2019  
Le Conseil d'Administration**

**ANNEXE 1**

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES  
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>Exercice au 30/06/15</b>	<b>Exercice au 30/06/16</b>	<b>Exercice au 30/06/17</b>	<b>Exercice au 30/06/18</b>	<b>Exercice 30/06/2019</b>
<b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 284,40	3 305 196
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 632	7 344 880
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
-par les actions de préférence				5200	7000
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors – taxes	154 109 290	170 338 674	186 584 739	197 750 236	205 771 010
Résultats avant impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	20 518 403	26 115 050	25 849 000	22 433 000	14 567 000
Impôts sur les bénéfices	1 041 659	1 425 110	-719 890	- 1 678 029	-1 699 737
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	96 304	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	3 810 340	6 920 564	3 902 039	1 258 315	-6 198 062
Résultat distribué	1 835 145	1 908 550	1 908 550	1 908 564	0
<b>III RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avant dotations aux amort. Et provisions	2,65	3,35	3,86	3,34	2,21
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	0,52	0,94	0,53	0,17	-0,84
Dividende attribué à chaque action	0,25	0,26	0,26	0,26	0
<b>IV PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 265	1 461	1 506	1 543	1564
Montant de la masse salariale de l'exercice	30 909 394	35 595 539	39 622 580	42 082 941	41 826 244
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	9 463 181	10 971 301	12 158 340	13 012 899	13 163 298

### **III - DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE ET RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT**

#### **PREAMBULE**

La déclaration de performance extra-financière consolidée du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL présente la manière dont la Société et les entreprises incluses dans son périmètre de consolidation prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités ainsi que les effets de ces activités au regard du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est circonscrit aux activités de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de certaines de ses filiales, exercées en France métropolitaine et dans les départements d'outremer. Le périmètre est variable selon la nature de l'information et précisé au cas par cas.

Par ailleurs, il convient de souligner que tous les indicateurs clés mentionnés sont calculés et suivis sur l'exercice fiscal du groupe, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

#### **PARTIE 1 - MODELE D'AFFAIRES**

Le groupe Bastide est spécialisé dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

##### **1. Positionnement et métiers**

Dans un marché durablement porteur, le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est à la fois un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé et un fournisseur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile ainsi qu'aux professionnels de santé (médecins, infirmiers...). Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est le premier acteur en matière de vente et de prestations de santé auprès des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le groupe a opté pour la prise en charge globale des patients, se positionnant historiquement sur les quatre principaux marchés de l'assistance au soin à domicile, savoir :

- le maintien à domicile (vente - location),
- l'assistance respiratoire,
- la nutrition-perfusion,
- la stomathérapie, urologie, cicatrisation.

Ces quatre principaux marchés sont détaillés ci-après.

##### **1.1 - Le maintien à domicile (MAD) (47% du CA)**

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, proposée directement à la vente ou à la location.

### 1.1.1 Prestations de santé à domicile

Dans le cadre de ses prestations de services, le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

### 1.1.2 Vente

Quatre grandes familles de produits sont proposées à la vente dans les agences ou proposées aux collectivités par une équipe commerciale dédiée :

#### *Les produits d'aide à la mobilité*

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL propose de larges gammes de fauteuils roulants destinés aux patients à mobilité réduite. Qu'ils soient standards, ultra-légers, pour la pratique d'un sport ou à propulsion électrique, ils sont spécifiquement configurés selon les besoins des patients. Le groupe s'est doté au cours de l'exercice d'une division spécialisée dans le handicap et le sur mesure.

#### *Les produits anti-escarres*

La prévention d'escarres est un des enjeux majeurs du patient à domicile. Le Groupe a référencé une gamme complète de supports et de produits anti-escarres (coussins, matelas, supports à air pulsé, gammes de positionnement...) mis en place suivant le niveau de risque du patient. Cette gamme de solutions préventives est complétée par un large choix de pansements techniques proposé aux équipes soignantes (hydrocolloïdes et hydrocellulaires), ainsi que la nutrition hyperprotéinée.

#### *Les produits d'incontinence*

L'incontinence touche un grand nombre de personnes. Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a développé et diffuse deux gammes exclusives à marque propre (1Co et Premia) ainsi que les produits à marques TENA et Hartmann.

#### *Les produits d'hygiène et de confort*

Pour rendre plus facile la vie au quotidien, le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a sélectionné toute une gamme de produits : fauteuils de relaxation, produits d'aide à la toilette et à la mobilité. Le groupe propose également (directement aux particuliers ou aux professionnels de santé) toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie de ses clients.

## 1.2 - L'assistance respiratoire (27% du CA)

Dans un marché en croissance régulière, le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a développé une offre de prestations de services performante qui s'adresse à trois grandes familles et qui vise à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus. Plus de 80 000 patients sont aujourd'hui équipés en assistance respiratoire.

### L'oxygénothérapie

Le groupe est spécialisé dans la mise en place de traitements d'oxygénothérapie en poste fixe par concentrateur d'oxygène pour des traitements des patients en phase aigüe et dans les solutions d'oxygène permettant la déambulation pour le traitement des patients en insuffisance respiratoire chronique. Les pharmaciens participent aux côtés des techniciens respiratoires et des délégués au bon appareillage des patients

Le groupe propose :

- Des concentrateurs d'oxygène en postes fixes ou portables.
- Des réservoirs d'oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent, de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).

### La ventilation non invasive pour des patients insuffisants respiratoires

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL fournit des appareils de ventilation de faible encombrement, de faible sonorisation et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite.

### La pression positive continue pour les patients atteints d'un syndrome d'apnée obstructive du sommeil

Cette pathologie concerne 6 à 7% de la population Française (plus de 4 millions de personnes) et entraîne des risques de morbidité corrigés par l'appareillage et le suivi régulier des patients. Nos techniciens respiratoires et de nos délégués s'assurent du bon appareillage des patients.

## **1.3 - La nutrition perfusion et stomathérapie (26% du CA)**

### **1.3.1 La nutrition perfusion**

Elle concerne des malades atteints de :

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- mucoviscidose,
- maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
- soins palliatifs (morphine),
- douleurs chroniques,
- pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

De plus en plus de patients atteints de pathologies lourdes souhaitent un traitement ambulatoire. La miniaturisation des dispositifs médicaux associée à leur fiabilité, la compétence de nos équipes comprenant des infirmières et des diététiciennes, assurent la confiance des patients et des professionnels dans nos interventions.

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que des pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse seringues.

La prise en charge à domicile des patients diabétiques insulino-dépendant est assurée par un ensemble de collaborateurs comprenant notamment des pharmaciens, des infirmiers, des diététiciens, dans le but d'apporter aux prescripteurs et aux patients une prestation de grande qualité.

### 1.3.2 La stomathérapie et l'urologie

Les activités de stomathérapie et d'urologie regroupent l'ensemble des solutions (formation du patient, fourniture d'appareillage) apportées aux personnes ayant besoin d'une « stomie » (déviation chirurgicale des voies digestives ou urinaires naturelles lorsque celles-ci ne peuvent plus remplir leur rôle, suite à un traitement ou à une maladie). Le groupe met à disposition de ses clients, des infirmières et des diététiciens 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Le patient peut ainsi retrouver rapidement son autonomie et reprendre une vie sociale et professionnelle normale.

La cicatrisation est un nouveau métier du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL qui propose une prestation dédiée à la prise en charge des plaies aiguës et chroniques à domicile.

Le Groupe Bastide prend toute sa place dans la chaîne de valeur en assurant la sécurisation de la délivrance produit et le respect strict de la prescription et du protocole établi par les prescripteurs. Le groupe s'assure également de l'organisation de la bonne continuité des soins à domicile directement en rapport avec l'infirmière libérale au travers d'une observance et d'un suivi de l'évolution des plaies à domicile. Le le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL propose également un suivi diététique, grâce à ses équipes diététiciennes qui interviennent à domicile afin d'évaluer les besoins des patients et de s'assurer que les apports protidiques et caloriques sont suffisants.

## 2. Notre activité, le secteur de la santé et les objectifs du groupe

### 2.1 Nos engagements de qualité

Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une réflexion menée par l'ensemble de nos collaborateurs dans le cadre d'une démarche de qualité (certification ISO 13485, ISO 9001 et Qualipsad). Notre objectif est d'apporter au-delà des équipements médicaux et techniques, tous les services d'assistance aux personnes appareillées, dans les plus brefs délais :

- Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur une grande partie du territoire national ;
- Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais du matériel de location ;
- La mise en place de matériel de secours lors de certaines installations respiratoires ;
- La formation des patients à l'utilisation du matériel par du personnel qualifié ;
- Une maintenance technique avec mise à disposition de matériel de remplacement ;
- Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours sur 7 ;
- Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords avec les organismes sociaux ;
- Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel. Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins ;
- La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national ;
- Le nettoyage et la désinfection systématique du matériel mis à disposition. La garantie satisfait ou remboursé sur les produits vendus en magasin et non remboursés par la sécurité sociale.

### 2.2 Un secteur de santé en constante évolution

**L'assistance médicale à domicile et la prestation de santé qui en découle se développent mondialement.**

Cela tient à plusieurs facteurs : Le souhait des patients de vivre chez eux, la diminution des durées d'hospitalisation, l'évolution des technologies médicales, la fiabilité et la miniaturisation des dispositifs

médicaux, la création de professions nouvelles liées à la prestation de santé à domicile. C'est le « virage ambulatoire ».

Dès 1977, le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL avait perçu cette évolution qui s'inscrit dans la prise en charge par le patient de sa pathologie et qui n'en est encore qu'à ses débuts. Ce secteur de la santé en France pèse, pour les activités que nous exerçons, 5 milliards d'euros. (Sur 8,4 milliards de la totalité LPP). Il représente encore un montant faible dans les 255 milliards d'euros du Budget global de la Santé, mais connaît une croissance forte, de l'ordre de 5% par an. L'Assurance Maladie suit avec attention cette dépense et publie régulièrement des évolutions de tarifs tout en invitant prestataires et fabricants à la négociation sur ceux-ci.

### **La forfaitisation du traitement : un processus favorable**

La forfaitisation du traitement de nombreuses pathologies - insuffisance respiratoire, diabète, perfusion médicamenteuse, etc. - est un processus favorable pour le payeur, pour le patient et pour le prestataire. Il va se poursuivre pour d'autres pathologies, permettant au Ministère de mieux contrôler la dépense et les bonnes pratiques du secteur de la santé. Nous y sommes très favorables et pensons que cette voie d'avenir s'accorde avec les valeurs de toujours de notre entreprise : valeurs de sérieux, honnêteté, transparence, et service de qualité au patient. La concentration du secteur est en cours et va avancer inéluctablement.

### **Un modèle d'entreprise pérenne**

Nous pensons que notre structure d'entreprise familiale ouverte sur le marché est un plus pour la pérennité de celle-ci, de par sa vision à long terme, son adaptabilité, sa flexibilité et sa souplesse et de par le fait qu'elle n'est pas soumise aux impératifs de gestion des fonds de pension.

### **Une évolution constante**

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est actuellement en forte évolution et cela se traduit dans les chiffres de progression mais aussi dans la réflexion stratégique et les modifications liées aux nouvelles technologies. Il se renforce dans tous ses métiers et plus particulièrement dans l'appareillage des insuffisants respiratoires, dans la nutrition et perfusion médicamenteuse, dans le diabète. Nous devenons aussi un acteur important en stomathérapie et en plaie et cicatrisation.

La franchise connaît une très forte croissance. Le réseau de franchise atteignant 85 points de vente au 30 juin 2019.

Nous travaillons sur de nouvelles prestations à développer, et espérons avancer très prochainement dans ces domaines.

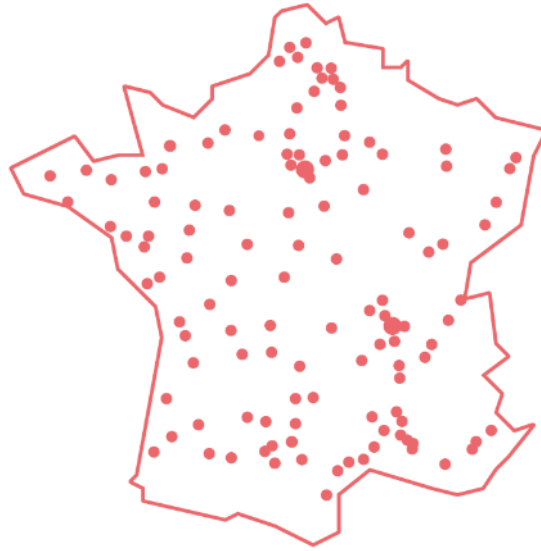
### **Le développement à l'international**

A l'extérieur de nos frontières nous avons acquis deux structures en Belgique, une en Suisse et en Grande-Bretagne.

Nous pensons poursuivre et amplifier cette évolution à l'avenir. Tous nos indicateurs sont au vert et grâce aux femmes et aux hommes qui nous rejoignent et s'épanouissent dans une société humaine qui a le culte des valeurs, nous sommes sereins et confiants dans l'avenir de notre entreprise qui a une grande mission : « Être au service de ceux qui sont dans une phase difficile de leur vie et agir avec eux comme avec des personnes de notre propre famille. »

### 2.3 Une couverture nationale étendue

Dans un marché durablement porteur, le Groupe Bastide a fait le choix depuis son origine d'être présent sur l'ensemble du territoire, lui permettant de disposer de points de proximité pour l'ensemble de son écosystème, que cela soit des professionnels de la santé, des collectivités ou des patients. Ce développement unique dans le secteur, constitue une protection vis-à-vis des concurrents et permet le développement d'une notoriété grandissante. Le groupe peut désormais amortir ses efforts marketing sur une zone de chalandise de plus en plus élevée. Démarré originellement dans le Sud-Est de la France, près des racines de la société situées à Nîmes, le réseau s'est progressivement développé dans le Sud-Ouest, dans le Nord-Ouest au travers notamment d'acquisitions.



Le groupe aujourd'hui se déploie sur les axes suivants :

#### **Le réseau de magasins en propre**

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL dispose désormais d'un réseau de 57 implantations en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 habitants.

Le groupe dispose d'emplacements de premier choix proches des centres villes, disposant parking facilitant l'accès à notre clientèle. Les magasins sont aujourd'hui spécialisés dans la vente ou la location de matériel de maintien à domicile.

Les activités d'assistance respiratoire, nutrition-perfusion et de maintien à domicile pour les collectivités ont été progressivement transférées dans les pôles spécialisés.

Le réseau de magasin est soutenu par une force commerciale dédiée et spécialisée de 32 conseillers techniques et 34 conseillers MAD répartis sur l'ensemble du territoire.

#### **Les pôles de services spécialisés**

Dans un souci d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs, la Société a mis en place des Pôles d'Activités spécialisés : collectivités, assistance respiratoire, nutrition et perfusion diabète qui s'inscrivent en complément du réseau de magasins.



L'objectif est de professionnaliser et spécialiser ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, l'expertise, la rapidité d'intervention, la connaissance des dispositifs et des prescripteurs. Les pôles apportent également une meilleure gestion du personnel et une meilleure traçabilité du matériel.

Le groupe dispose ainsi aujourd'hui de 20 pôles géographiques spécialisés en Collectivités. Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est aujourd'hui le partenaire numéro un des EHPAD, en fournissant et délivrant des prestations de services dans près de 3.400 établissements. Cette couverture complète permet aujourd'hui au groupe d'accompagner les grands comptes spécialisés dans les établissements de santé pour personnes dépendantes dans leur développement géographique.

Le groupe dispose par ailleurs de 10 pôles spécialisés en Assistance Respiratoire et de 9 pôles spécialisés en nutrition-perfusion diabète. Ce positionnement de spécialiste, reconnu par les prescripteurs, permet aujourd'hui au groupe de gagner des parts de marché sur ces segments en forte expansion de la prise en charge à domicile.

### **Les franchises, vecteur stratégique du maillage territorial**

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL développe un réseau de franchises dans des villes moyennes, en s'associant notamment avec des pharmaciens ou des entrepreneurs motivés. Les franchises visent à compléter les implantations en propre du Groupe afin d'assurer un maillage complet du territoire. Elles sont principalement dédiées au développement de l'activité de maintien à domicile. Le Groupe s'appuie sur 85 franchises au 30 juin 2019, avec un rythme d'ouverture de 15 à 20 nouvelles implantations par an. L'ambition est de renforcer ce réseau national (franchisé et intégré) pour atteindre 220 points de ventes en rythme de croisière.

### **Un approvisionnement en matériel centralisé**

Le Groupe alimente ses différents réseaux à partir de ses plateformes de stockage situées à Gallargues, (entre Nîmes et Montpellier) pour toute la région Sud, à Dol de Bretagne (Ille-et-Vilaine) pour la région Nord.

Le Groupe, dont les volumes d'achat progressent chaque année, est particulièrement attentif à la bonne gestion de ses stocks et au suivi du matériel.

### **Le commerce électronique, potentiel de croissance à long terme**

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL déploie une stratégie de communication digitale globale avec un service marketing / web dédié et sa filiale SPHERE SANTE, société leader dans la vente de produits d'incontinence en ligne.

Le groupe a développé un site de e-commerce s'adressant à l'ensemble de ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou collectivités. Ce support complète l'offre magasin et connaît une croissance très rapide s'appuyant sur la structure logistique du groupe.

## **2.4 Un groupe structuré**

Le groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL s'est structuré durant ces dernières années par des opérations de croissance externe. A ce jour, le groupe est composé de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL – société tête de groupe et de 68 filiales spécialisées chacune dans l'une des activités du groupe.

Le groupe poursuit son expansion dans des pays offrant un fort potentiel de développement :

- Royaume-Uni
- Belgique
- Suisse
- Espagne

A ce jour, l'activité générée par les filiales à l'étranger représente 15 % du chiffre d'affaires du groupe.

## 2.5 Une stratégie ambitieuse

La stratégie du groupe se décline par activité dans le but de satisfaire des objectifs de développement du groupe :

Développement des prestations de services (NPS/Respiratoire) :

- Croissance organique dynamique (objectif > 5%) ;
- Elargissements de nos marchés (exemple : pathologies aiguës en perfusion) ;
- Démarrage des prestations en Belgique et en Suisse avec un manager dédié aux croissances externes de petites tailles ciblées et complémentaires (France et pays limitrophes).

Dynamisation du Maintien à Domicile (MAD) :

- Nouvelle dynamique de croissance en collectivités à confirmer ;
- Lancement de nouvelles offres en magasins (fauteuils) ;
- Reprise en main managériale en Suisse et en Belgique ;
- Poursuite du développement des franchises (notoriété de l'enseigne).

Des objectifs financiers clairs :

- Poursuite d'une croissance vertueuse ;
- Augmenter notre free cash-flow.

## 3. Tendances et principaux facteurs offrant de la visibilité au groupe

L'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies : cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

Le vieillissement progressif de la population induit des dépenses médicales liées à la dépendance qui seront de plus en plus importantes au cours des prochaines années et qui nécessiteront une maîtrise des coûts.

L'économie des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement.

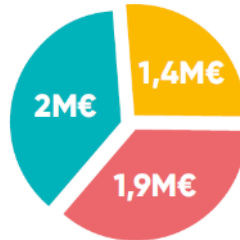
Les prestataires de santé à domicile (PSAD), comme le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, assurent la fourniture aux patients dépendants des services nécessaires pour leur prise en charge à domicile. Ces services ou prestations accompagnent la mise à disposition de technologies qui facilitent la mise en œuvre de traitements ambulatoires et des équipements destinés au maintien à domicile des patients. Ces technologies et prestations associées sont majoritairement délivrées aux patients sur prescription médicale et font l'objet d'un remboursement par l'Assurance Maladie sur la base des tarifs de responsabilité définis par la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR).

## RÉPARTITION DU MARCHÉ DE LA LPPR EN 2015

### Un marché de 5,3 milliards d'euros

#### MAD

Véhicule handicap	6 %
Articles de pansements	37 %
Matériel traitements divers	29 %
Autres dispositifs (contention)	7 %
Lits médicalisés/ Accessoires	21 %



#### RESPIRATOIRE

PPC	46 %
Appareils respiratoires oxygénothérapie	49 %
Aérosols	5 %

#### NUTRITION-PERFUSION-STOMATHÉRAPIE

Stomathérapie	8 %
Diabète (Dont pompe à insuline)	47 %
Perfusion	16 %
Nutrition	29 %

Source : Rapport CEPS 2016, Societe

### Une demande de plus en plus forte

Le montant des produits et prestations remboursés au titre de la LPPR a atteint 5,3 milliards d'euros en 2016 (source CEPS).

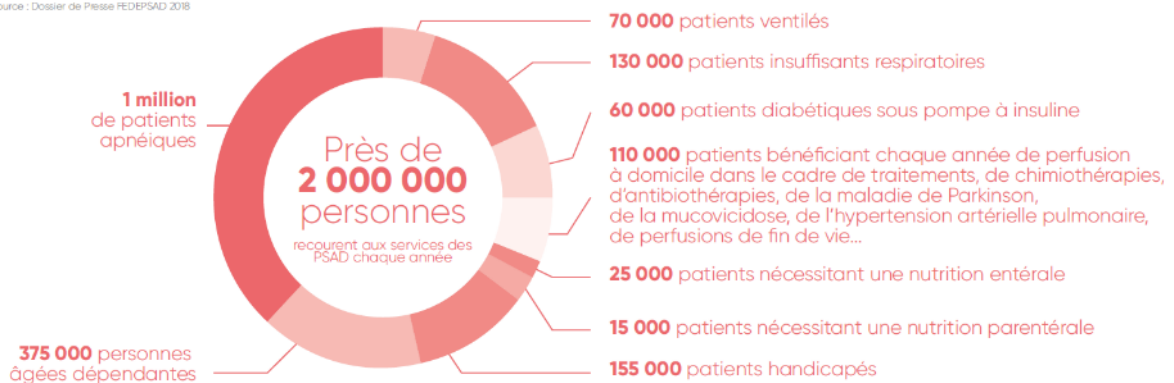
L'activité développée par le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL se concentre essentiellement sur le titre 1 de la LPPR qui regroupe les appareils, produits et prestations visant à la prise en charge à domicile (appareil respiratoire, maintien et domicile et nutrition, pansements) et sur le titre 4 (fauteuils roulants,...) de la LPPR qui représentent des montants remboursables respectivement de 5,0 milliards d'euros (+5,4%) et 126,6 millions d'euros (+2,4%).

Les secteurs les plus en croissance en volume sont les dépenses liées aux articles de pansements (+53 M€) et aux prestations respiratoires que ce soit l'Oxygénothérapie (+9M€) ou les traitements de l'apnée du sommeil (+52 M€).

Au total, on estime que près de 2 millions de personnes ont recours aux prestations et dispositifs médicaux, dont 1 million d'apnéiques, 130 000 d'insuffisants respiratoires et 70 000 patients ventilés.

#### Répartition des patients par pathologies

Source : Dossier de Presse FEDEPSAD 2018

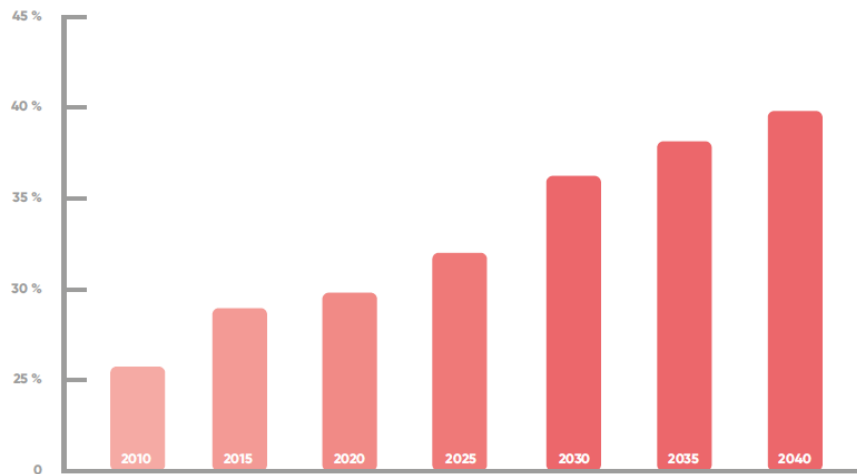


Cette croissance dynamique va se poursuivre au cours des prochaines années sous deux effets moteurs que sont le vieillissement de la population et le manque de financement ainsi que le coût et la saturation des structures d'accueil pour personnes dépendantes (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées).

Le nombre de personnes âgées sera multiplié par 2 d'ici 30 ans. D'après l'Insee, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par 2.5 entre 2000 et 2040.

Les personnes dépendantes de plus de 60 ans sont plus de 800 000 actuellement. Plus de deux personnes dépendantes sur 3 sont des femmes. En 2040, la France comptera 1,2 millions de personnes âgées dépendantes, soit 43% de plus qu'en 2000. Pour les hommes comme pour les femmes, la prévalence reste faible jusqu'à 75 ans, puis augmente rapidement avec l'âge. L'augmentation de la prévalence est plus forte chez les femmes qui, à partir de 80 ans, sont plus souvent dépendantes que les hommes.

#### Evolution de la part des 65 ans dans la population globale en France



## PARTIE 2 – IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX

### 1. Identification et description générale des principaux risques

Une démarche d'identification des principaux risques dits extra financiers a été initiée et la liste présentée dans cette déclaration sera affinée lors du prochain exercice. En particuliers sur les risques identifiés comme émergents, à savoir la gestion des déchets, la fin de vie des produits et les droits de l'homme dans la supply-chain.

L'ensemble des activités du groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a été prise en compte dans l'identification et la cotation des risques extra-financier.

Différents enjeux, considérés comme essentiels, ont été retenus pour la performance opérationnelle du groupe et pour ses parties prenantes.

Ces enjeux ont été regroupés en trois catégories :

- . sociétale ;
- . environnementale ;
- . sociale.

Enjeux sociétaux	Enjeux environnementaux	Enjeux sociaux
Prise en compte des besoins des clients	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Préservation de la santé et de la sécurité des salariés
Ethique des affaires	Prévention des risques environnementaux et pollutions (économie circulaire)	Qualité de vie et bien-être, des salariés (conservation des talents)
Actions solidaires / handicap / discrimination	Préservation et gestion durable des ressources (*)	Développement des compétences des salariés
	Gestion des déchets et emballage (*)	

(\*) dans le cadre de l'identification des enjeux et des risques, le groupe a identifié des éléments demeurant à ce stade en cours d'étude en interne pour définir dans le futur des indicateurs pertinents.

### Tableau des risques associés à chacun des enjeux

Enjeux	Risques	Indicateurs clés
Prise en compte des besoins des clients	Dégradation de la <b>relation client</b> , perte de marchés sur les activités concurrentielles, développement freiné	Cf. paragraphe « Relations avec les patients et l'utilisation du dispositif médical »
Ethique des affaires	Réputation, impact financier/pénal, perte de confiance des parties prenantes	Cf. paragraphe « La lutte contre la corruption : Le respect de la conformité liens de transparence » <b>et</b> « La lutte contre le risque d'évasion fiscale »
Actions solidaires / handicap / discrimination	Impact image de la société et risque pénal	Cf. paragraphe « Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées » <b>et</b> « La politique

		de lutte contre la discrimination »
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Réchauffement climatique, diminution des énergies fossiles, réputation	Cf. paragraphe : « Informations environnementales »  <b><u>Indicateurs :</u></b>  1° Consommation de carburant de la flotte de véhicules  2° Emissions de CO2 liées aux consommations de carburant
Prévention des risques environnementaux et pollutions (économie circulaire)	Image, détérioration de l'environnement, impact financier/pénal	Cf. paragraphe « Autres informations »
Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Dégradation de la santé et du bien-être des salariés, accidents avec de travail, absences, motivation et, réputation	Cf. paragraphe Santé et sécurité : Risque d'accident avec arrêts de son personnel  <b><u>Indicateurs :</u></b>  1° Taux de gravité des accidents de travail  2° Taux de fréquence des accidents avec arrêt Nombre d'accident avec arrêt
Qualité de vie et bien-être, des salariés (rétention des talents)	Démotivation des salariés, absentéisme, départ des talents	Cf. paragraphe « Autres informations sociales »  <b><u>Indicateurs :</u></b>  1° Taux de turn-over  2° Nombre d'entrées CDI  3° Nombre de sorties CDI
Développement des compétences des salariés	Démotivation des salariés, risque de non qualité, d'image et de départ des talents	Cf. paragraphe « Professionnalisation et formation du personnel »  <b><u>Indicateur :</u></b> Heures de formation moyennes par salarié

Les thématiques suivantes ne sont pas significatives au regard des activités conduites par le groupe, c'est pourquoi il n'a pas été défini d'indicateur clé pour ces activités :

- Gaspillage alimentaire ;

- Lutte contre la précarité alimentaire ;
- Respect du bien-être animal ;
- Alimentation responsable, équitable et durable.

Les enjeux sociétaux, environnementaux et sociaux sont développés successivement ci-après.

## **2. Enjeux sociétaux**

La société a initié une démarche d'identification des principaux risques sociétaux.

### **2.1. Relations avec les patients et utilisation du dispositif médical**

Le patient est au cœur de l'activité du groupe. A ce jour, le groupe accompagne de nombreux patients qu'ils soient à domicile ou en établissement de santé dans le cadre du suivi de leur traitement et de l'utilisation de leur dispositif médical. Les patients et professionnels entourant le patient ont besoin d'informations et de conseils relatifs à la prestation et au dispositif médical fourni.

Ses équipes pluridisciplinaires (pharmacien, infirmier, diététiciens, agent d'installation) sont présentes pour répondre aux sollicitations des patients tant à domicile qu'en établissement de santé et doivent pouvoir présenter le fonctionnement des appareils et dispositifs médicaux aux patients et établissements de santé.

La société doit être en mesure de fournir des produits et des prestations de qualité conformes et répondant aux normes.

Afin de mener cette politique, la société sélectionne des produits répondant aux normes en vigueur (par exemple marquage CE apparaissant sur le dispositif médical).

La société met également en place des procédures afin de veiller à ce que les produits délivrés et les prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur.

Ainsi, la société a mis en place un « livret patient » expliquant à celui-ci comment bien utiliser le dispositif médical lors de son traitement. En cas de fourniture de dispositif médical à un établissement de santé, la livraison s'accompagne d'une formation du personnel amené à utiliser ledit dispositif médical.

Soucieux du respect des droits du consommateur et de la personne, le Groupe œuvre à la conformité au règlement européen de la protection de données personnelles et adaptée par la loi du 20 juin 2018 « Informatique et libertés ».

### **2.2 Lutte contre la corruption : Le respect de la conformité, liens de transparence**

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est soucieux du risque de corruption notamment lié aux relations entre les sociétés commercialisant des produits de santé et les professionnels de santé.

Le Groupe par son secteur d'activité est concerné par les dispositifs légaux relatifs à la transparence et aux relations entre les sociétés commercialisant des produits de santé et les professions de santé et autres.

Le personnel peut accéder à cette information réglementaire sur intranet.

La société veille notamment à soumettre pour avis auprès du Conseil de l'Ordre des professionnels de santé concernés, les conventions soumises à déclarations et à déclarer sur le site « [transparence.sante.gouv.fr](http://transparence.sante.gouv.fr) » les informations énumérées par le code de la santé publique.

Plus généralement, le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la Société souhaite voir se conformer ses membres.

### **2.3 La lutte contre le risque d'évasion fiscale**

Compte tenu des implantations du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL au sein des pays de l'Union Européenne, les sociétés du groupe sont exclusivement implantées dans les pays où elles exercent directement leurs activités. Il est précisé qu'aucune société n'est implantée dans un Etat considéré comme « *juridiction fiscale non coopérative* » reconnu comme tel par l'Union européenne.

## **3. Enjeux environnementaux**

### **3.1 Impact de l'activité en matière environnementale**

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur environ 87 % du périmètre du Groupe Bastide le Confort Médical.

En raison de l'activité de la Société, le changement climatique n'a pas d'impact sur l'activité du groupe.

Également, le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ayant pas une activité à caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte de manière significative à l'équilibre biologique et environnemental en général.

Le Groupe ne détient aucun site de production mais uniquement des locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ainsi que des agences ouvertes au public.

L'activité du Groupe, a donc peu d'impact sur l'environnement et sur la biodiversité. Pour autant le groupe reste soucieux de ce sujet.

### **3.2 Emissions des gaz à effet de serre : consommation de carburant**

Les risques environnementaux spécifiques à l'activité du Groupe concernent la consommation de carburant liée à la flotte des véhicules utilisés afin de fournir en dispositifs médicaux les établissements de santé et les particuliers.

La politique de la Société est de limiter sa consommation de carburant au strict nécessaire.

Afin de mener cette politique, la Société met en place des formations d'éco-conduite auprès de ses salariés pour réduire la consommation moyenne.

Cette formation est présentée dans la partie « INFORMATIONS SOCIALES » de la présente déclaration.

La consommation de carburant du groupe est de 2 887 390 litres de gasoil au 30 juin 2019 (1085 véhicules) contre 2 737 874 litres au 30 juin 2018 (967 véhicules), soit une augmentation de la consommation de 5,5 %.



S'agissant des gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone résultant de la consommation de carburant a été considéré comme pertinent. Les rejets de dioxyde de carbone s'élèvent à 7.584 tonnes de CO2 au 30 juin 2019 contre 7.200 tonnes au 30 juin 2018, soit une augmentation de 5%.

### **Autres informations Economie circulaire : prévention et gestion des déchets**

Le Groupe assume la gestion de ses déchets domestiques.

Les déchets liés à l'activité sont principalement composés des emballages de gros appareillages (cartons...). Sur les sites le nécessitant, la société a conclu des contrats avec des prestataires qui collectent régulièrement les déchets domestiques.

Ces déchets sont déposés dans des containers.

La société peut être amenée à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites du groupe concernés par un prestataire agréé.

Les déchets relatifs au matériel bureautique et informatique font l'objet d'une élimination ou recyclage conformément aux prescriptions des fabricants. Pour le recyclage des déchets, nous avons recours à une société de recyclage et récupération de matériel informatique.

De par l'impact faible du Groupe sur cette thématique, les quantités de déchets générées ne font pas l'objet d'un suivi pour le moment

## **4. Enjeux sociaux**

### **4.1 Périmètre général**

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent exclusivement les sociétés gérées par le siège social via le Système d'information des Ressources humaines (SIRH) sauf mention contraire.

Les sociétés dont le personnel est géré au sein du siège social du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL (via le SIRH) représentent 1 810 salariés (+ 6,8% - au 30 juin 2018 : 1695 salariés) et concernent les sociétés :

- BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
- BASTIDE FRANCHISE
- DOM AIR
- CENTRE DE STOMATHERAPIE
- DIAB SANTE
- DIAB VIE
- CICA +
- BCG
- CORSICA SANTE
- CICADUM
- AB2M
- BASTIDE GROUPE
- B2R
- BORDO<sup>2</sup>
- HUMANAIR
- MEDICAL PLUS

Les effectifs du groupe ont augmenté au cours de l'exercice en raison d'opérations de croissance externe. La proportion des salariés gérés sous le SIRH a été ramenée à 71% contre 74% à la clôture précédente.

Il est précisé que les contrats considérés pour l'ensemble des indicateurs RH sont les types de contrat suivants CDI, CDD, contrats pro et alternants, hors stagiaires.

#### **4.2. Santé et sécurité : risque d'accident avec arrêts de son personnel**

La Société veille à assurer un cadre travail sain et sûr pour éviter les accidents et maladies professionnelles.

A ce titre, la Société est soucieuse du risque d'accident avec arrêts de son personnel.

La Société est engagée dans une démarche globale de prévention des risques afin de prévenir ses collaborateurs des risques professionnels et des accidents de travail.

Cette démarche a pour objectif de diminuer l'absentéisme.

L'objectif de la Société est de mettre en place un environnement de travail adapté pour ses équipes, sensibiliser aux bons gestes, former et informer les salariés. Par de telles actions, la Société entend favoriser à l'investissement et l'engagement de son personnel.

Pour développer une telle politique, la Société s'appuie sur le document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail.

Par ailleurs, la Société prend connaissance du reporting du comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

Afin de mener cette politique, la société met en œuvre :

- . La sensibilisation des salariés aux différents risques professionnels et d'accidents de travail ;
- . La formation hygiène et sécurité (par exemple notamment sur les bonnes pratiques des équipements de protection individuelle assurées par les pharmaciens) ;
- . La poursuite de la Formation à la conduite responsable et à l'éco-conduite pour le personnel exposé à ce risque.

Du fait des résultats probants, le Groupe a pris la décision d'étendre cette action de formation aux populations conduisant des Véhicules Légers.

La Société permet également aux managers de suivre cette formation, au travers de sessions spécifiques :

- La poursuite du déploiement du système « lève cuve à oxygène » sur les véhicules utilitaires des assistant technique livrant les cuves à oxygène.
- Ce nouveau dispositif conçu en partenariat avec des experts de l'aménagement de véhicule permet de limiter le port de charge et ainsi de limiter les risques d'accidents du travail.
- La diffusion auprès de tous les collaborateurs utilisant un véhicule dans le cadre de leurs fonctions, une « charte conducteur » mise à jour,
- Un nouveau process de livraison des lits médicalisés sur la division Maintien à domicile. Les lits sont désormais transportés en 3 parties et sont montés/démontés directement chez les

patients. Cette initiative permet de limiter les accidents de travail mais aussi d'augmenter la satisfaction des patients.

- Une communication périodique des résultats de sinistralité et d'accidentologie du Groupe auprès de ses équipes accompagné de la construction de plans d'action sur les entités les plus concernées.
- Des investissements en vue d'améliorer les conditions et la sécurité au travail (trousses de secours, défibrillateurs, fauteuils ergonomiques, dispositifs médicaux...).
- Politique de formation contre les risques psycho-sociaux

Dans un cadre général afin de limiter le stress et agir sur les risques psychosociaux, le Groupe a initié plusieurs actions ces dernières années. Des actions de formation sont régulièrement réalisées. Sur le dernier exercice plus de 50 collaborateurs (dont les membres du comité de direction) ont été sensibilisés à ce sujet par un intervenant extérieur.

Les objectifs visés sont principalement :

- De mieux connaître la nature de ces risques
- D'alerter sur le rôle des acteurs
- De déterminer les conditions nécessaires à la réussite d'une démarche de prévention

Le taux de Fréquence est de 24,8 au 30 juin 2019 contre 32,25 au 30 juin 2018, soit une diminution de 23%.

Le taux de Gravité est de 1,40 au 30 juin 2019 contre 1,39 au 30 juin 2018, soit une augmentation de 7%.

#### **4.3. Professionnalisation et formation du personnel**

Elément clé dans le parcours professionnel de l'ensemble des collaborateurs du groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, la formation constitue un des leviers essentiels de notre politique de gestion des ressources humaines et du positionnement commercial et technique sur les différents marchés du groupe.

En effet, la formation permet aux collaborateurs d'avoir une bonne connaissance du fonctionnement des dispositifs médicaux qu'ils installent afin d'apporter aux professionnels de santé et aux patients toutes les informations requises.

La Société a donc mis en place, au cours de son développement, une politique de formation continue de son personnel tant sur les compétences métiers que sur le management.

L'objectif de cette politique de formation des équipes métiers vise notamment à :

- renforcer le professionnalisme de collaborateurs auprès des interlocuteurs professionnels et du patient et à s'adapter à un métier en évolution ;
- apporter les compétences requises au développement de la capacité d'innovation ;
- répondre aux attentes des collaborateurs afin de s'enrichir et à retenir les talents.

Cette politique de formation vise également à fidéliser les salariés et à réduire le taux de turn-over.

La formation a lieu lors de l'intégration du collaborateur et au cours de la vie du salarié au sein de la société.

La Société a mis en place de nouveaux outils pour mettre en œuvre cette politique : notamment des modules E-Learning techniques propres à nos métiers pour garantir la professionnalisation de

l'ensemble des collaborateurs. Ces modules sont établis par nos formateurs et/ou experts métiers avec l'appui de nos ressources internes (graphistes, informaticiens) et d'un logiciel dédié.

Depuis aout 2018, la société a également mis en place un parcours de professionnalisation individualisé et complet pour de nombreux collaborateurs. Ce parcours composé de 400 heures de formation par personne (mix d'accompagnement individuel terrain, de formations collectives présentiellees et de formations à distance) concerne les principaux métiers suivants : managers, agents polyvalents, technicien en assistance respiratoires et secrétaires.

La volonté est d'élargir ce mode de développement de compétences qui permet un accès rapide, simple et immédiat à la formation.

En outre, la société favorise le développement des savoir-faire en tenant compte des évolutions techniques, des nouvelles pratiques et des référentiels spécifiques du groupe. Pour cela, chaque division de nos métiers est dotée d'une direction technique composée de 2 à 5 personnes dont la mission première est de former les collaborateurs de la division.

D'autres formations transversales sont mises en place : gestes et postures, risques routiers, la prévention des risques psycho sociaux.

La moyenne des heures de formation présentiellees par collaborateurs sur l'année est de 7 heures au 30 juin 2019 contre 6h30 au 30 juin 2018. Pour cet exercice, la moyenne d'heures de formation par collaborateur comprenant les heures en présentiellees les heures de formation e-learning est de 10 h.

#### **4.4. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Pour favoriser la diversité, le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL cherche à développer l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- . Recrutement de personnes en situation de handicap ;
- . Aménagement de postes de travail ;
- . Partenariat avec des entreprises du secteur adapté et du secteur protégé.

Il a été mis en place une campagne de sensibilisation à la diversité du handicap.

Cette campagne est composée de quatre étapes principales :

- . Campagne d'affichage ;
- . Campagne de mailing ;
- . Bulletins d'information ;
- . Mise en place d'une cellule d'accompagnement RQTH.

#### **4.5. La politique de lutte contre les discriminations**

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe et à l'égalité de traitement entre ses salariés hommes femmes, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion.

Les moyens mis en œuvre pour assurer cette politique sont pluriels :

- Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble de nos établissements sur les panneaux prévus à cet effet.
- Par ailleurs, le groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL s'est engagé dans un contrat de service qualité avec pôle emploi, en novembre 2017. Cette convention intègre notamment le recours à pôle emploi pour favoriser le recours à la méthode de recrutement par simulation (MRS), sur le territoire national.

Cette méthode originale permet de recruter des candidats adaptés aux postes sans tenir compte du diplôme, de l'expérience et du curriculum vitae.

Ce mode de sélection est en cours de déploiement sur deux postes : techniciens et agents polyvalents.

#### **4.6. Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise**

Un nouvel accord collectif de performance d'entreprise relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail a été conclu le 10 décembre 2018 au sein de l'unité économique et sociale.

Les principaux objectifs de cet accord sont de :

- . Développer nos capacités d'adaptation et de réaction pour mieux servir les clients/patients.
- . Permettre à certains collaborateurs autonomes et responsables de mieux organiser la gestion de leur emploi du temps
- . Respecter la réglementation du travail.

#### **4.7. Autres informations sociales**

##### Emploi : embauches et licenciement

	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>Variation</b>
Nombre d'embauches (CDI)	351	407	+ 15,9 %
Nombre de sorties (CDI)	354	360	+1,7 %

Le Groupe privilégie l'embauche de collaborateurs en CDI (93 % de l'effectif). Cette politique permet de renforcer le professionnalisme et la stabilité des collaborateurs.  
60 % des embauches sont en CDI.

Le taux de turn over est de 24 % au 30 juin 2019. Il est quasi stable par rapport à l'exercice précédent.

##### Répartition des effectifs par sexe au 30 juin 2019

Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018	variation
Hommes : 981 (54%)	Hommes : 935 (55%)	+ 4,9%
Femmes : 829 (46%)	Femmes : 760 (45%)	+ 9%

## **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 juin 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

---

<sup>1</sup> Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l’entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et contre l’évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l’organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu’à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d’apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l’activité de l’ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l’exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l’homme et à la lutte contre la corruption et l’évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d’information prévue au III de l’article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et l’évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l’absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l’article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d’affaires et les principaux risques liés à l’activité de l’ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s’avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d’affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu’elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l’article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l’existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l’entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l’absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l’ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l’article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l’entité visant à l’exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs<sup>2</sup> que nous avons considérés les plus importants :

---

<sup>2</sup> Effectif total fin de période et répartition par genre ; Taux de turnover des CDI ; Nombre d’entrées et nombre de sorties CDI ; Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt ; Taux de gravité des accidents de travail ; Nombre moyen

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre et octobre 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

---

d'heures de formation présentielle par collaborateur ; Consommation de carburant de la flotte de véhicules ; Emissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations carburant.

<sup>3</sup> Mesures en matière de prévention des risques professionnels et des accidents de travail ; Campagne de sensibilisation à la diversité du handicap ; Accord relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail ; Mesures en faveur de l'accompagnement des patients.



## **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## **Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- La description du modèle d'affaires nous semble incomplète car elle ne mentionne pas certains éléments, tels que les interactions avec les parties prenantes, ni d'informations relatives au partage de valeur ;
- Le processus d'identification des risques extra-financiers et de présentation des politiques et résultats associés a été initié en 2019 et sera poursuivi lors des exercices prochains.

Paris-La Défense, le 31 octobre 2019

KPMG S.A.

Fanny Houlliot  
*Associée*  
*Sustainability Services*

Didier Redon  
*Associé*

## IV – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j’ai l’honneur de vous rendre compte des termes du présent rapport sur le gouvernement d’entreprise.

Le présent rapport a été établi par le Conseil d’Administration et a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions fonctionnelles de la Société, notamment les Directions juridique et financière.

**Il est précisé que les informations présentées dans ce rapport couvrent l’exercice clos au 30 juin 2019.**

### **1 – COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

#### **1.1 Répartition du capital social**

Au 30 juin 2019, la Société est contrôlée par le concert constitué de Brigitte, Guy et Vincent Bastide de la manière suivante

Actionnaires	% du capital	% des Droit de votes
Financière BGV	1,240%	0,823%
SIB, contrôlée par Financière BGV	53,057%	67,935%
<b>TOTAL</b>	<b>54,571%</b>	<b>68,941%</b>

Il est précisé que Financière BGV détient 71,75% du capital et des droits de vote de SIB, le reste du capital étant détenu notamment par BPIFrance Investissement (22,02%) et IRDI SORIDEC GESTION (3,73%).

#### **1.2 Rôle et Composition du Conseil**

Le Conseil d’Administration détermine les grandes orientations de l’activité de la Société. À ce titre, il examine et approuve les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il veille à la mise en œuvre de ces orientations par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs attribués aux Assemblées Générales d’actionnaires et dans la limite de l’objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration était composé de sept membres.

Nom, prénom, titre ou fonction	administrateur indépendant	année de nomination ou renouvellement	échéance du mandat	comité d'audit et des risques	comité des rémunérations et des nominations	Expériences apportées
BASTIDE Guy, Président du conseil et Directeur Général	NON	27/11/2015	2021 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2021	X	X	expérience opérationnelle
BASTIDE Brigitte administrateur	NON	27/11/2015	2021 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2021	X	X	expérience opérationnelle
BASTIDE Vincent administrateur	NON	27/11/2015	2021 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2021	X	X	expérience opérationnelle
BPIfrance investissement administrateur	NON	06/02/2019	lors de la prochain AG devant se tenir	Membre	Membre	expérience financière
BRAVARD Dorothee administrateur	NON	30/11/2017	2020 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2020	Membre	Membre	expérience opérationnelle
CABANIS Jean-Noel administrateur	OUI	27/11/2015	2021 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2021	Président	Président	expérience au sein de la fonction publique dans le domaine de la santé
FABRESSE Christine administrateur démissionnaire 02 août 2018	OUI	30/11/2017	2020 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2020	X	X	expérience financière
SWATEK Marie-Therese administrateur démissionnaire 06 février 2019	NON	30/11/2017	2020 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2020	Membre	X	expérience opérationnelle
VINCENT Claude administrateur	NON	21/12/2017	2020 lors de l'AGO statuant sur les comptes au 30 juin 2020	X	X	expérience opérationnelle

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2019, deux administratrices ont fait part de leur volonté de démissionner : Madame Christine FABRESSE (août 2018) et Madame Marie-Thérèse SWATEK (février 2019).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Conseil d'Administration était composé de deux membres indépendants en la personne de Madame Christine FABRESSE et de Monsieur Jean-Noël CABANIS (sans lien de parenté ou de fonction salariale dans le groupe). Madame FABRESSE ayant démissionnée en date du 2 août 2018, à compter de cette date, le Conseil était composé d'un seul membre indépendant.

Il est rappelé que depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2016, la durée des mandats des administrateurs nommés à compter de cette date est de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat

Les administrateurs sont rééligibles.

## Présentation des administrateurs

**Guy Bastide (Président et Directeur général) (80 ans)** est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la Société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile « Fédération des Prestataires de Santé à domicile » (« FEDEPSAD). Il a occupé le poste d'Administrateur au sein de la FEDEPSAD pendant de très nombreuses années, et en a assumé la Présidence.

**Brigitte Bastide (administratrice) (81 ans)** est diplômée de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. En qualité d'administrateur, elle suit particulièrement les orientations et évolutions du Groupe sur l'assistance respiratoire et l'oxygénothérapie.

**Vincent Bastide (administrateur) (50 ans)** est titulaire d'une maîtrise de marketing, il a occupé successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est et de directeur d'exploitation.

**Jean-Noël CABANIS (administrateur) (68 ans)** est spécialisé en droit de la santé et des collectivités territoriales, ainsi qu'en économie de la santé. Il a acquis une solide expérience de plus de trente-cinq ans en occupant des postes à responsabilité au sein d'hôpitaux, de la Direction Générale de la santé, de la Cour des comptes et de services municipaux. Il a travaillé principalement sur des questions juridiques, organisationnelles et de gestion de projets.

**Dorothee BRAVARD (administratrice) (43 ans)** est Directrice des divisions nutrition perfusion et stomathérapie-urologie-cicatrisation au sein du Groupe Bastide le Confort médical. Elle a intégré la société en 2004.

**Claude VINCENT (administrateur) (61 ans)** occupe les fonctions de technicien référent en nutrition perfusion. Il a intégré le groupe en 1989 comme agent d'installation et divers postes de techniciens puis est devenu technicien référent en nutrition perfusion ; Son expérience métier en a fait un référent pour les pôles de prestations.

**Christine FABRESSE (administratrice démissionnaire en août 2018) (55 ans)** est diplômée de la Business School de Montpellier. Elle a commencé sa carrière au sein du groupe du Crédit Agricole puis a exercé des fonctions au sein de Direction Générale successivement du Crédit Lyonnais et de la Caisse d'Epargne. Elle est à ce jour Présidente du directoire de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon. Sa connaissance du secteur financier et des affaires est un atout pour la Société.

**Marie-Thérèse SWATEK (administratrice démissionnaire en février 2019) (64 ans)** occupe les fonctions de responsable des services de la Direction au sein de la SA Bastide le Confort Médical. Elle a intégré la Société le 1<sup>er</sup> juillet 1992.

**Bpifrance Investissement (administrateur)** représentée par Anne-Sophie HERELLE. Madame HERELLE est diplômée d'HEC Paris et de l'University of Michigan. Après avoir travaillé pour J.P. Morgan, elle est actuellement directrice Large Cap au sein de Bpifrance Investissement.

Il est précisé que le Conseil a nommé comme censeur en date du 06 février 2019, la société IRDI SORIDEC GESTION.

Le Conseil dans sa composition respecte les dispositions légales relatives à la représentativité équilibrée homme / femme au sein du dit Conseil.

Le Conseil comprend une diversité d'âge, de qualification et d'expérience professionnelle.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe.

Les qualités que doivent requérir l'administrateur sont la compétence, l'intégrité, l'expérience et une volonté de prendre en compte l'intérêt de tous les actionnaires.

Aucun administrateur n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires y compris des organismes professionnels désignés),
- tout empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,
- d'une sanction publique prononcée ou n'a été impliqué dans une faillite au cours des cinq dernières années.

Les règles légales et réglementaires relatives au cumul des mandats sont respectées par chaque administrateur.

### **1.3. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration**

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration est assisté du Comité d'audit et des risques et du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil est assisté d'un censeur, IRDI SORIDEC GESTION nommé par décision du Conseil d'administration le 06 février 2019, dont le représentant est Monsieur Bertrand RELIGIEUX.

### **1.4. Conditions d'organisation des travaux du Conseil**

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur qui a été modifié par décision du Conseil en date du 06 février 2019.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires. Le Conseil d'administration peut être réuni sur toute question chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

### **1.4.1 Les réunions du Conseil et la participation aux séances**

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception, selon le délai prévu par le règlement intérieur. En pratique, le Président convoque le Conseil dans un délais de cinq jours minimum.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois.

Le taux de présence de ses membres est de 83 % durant l'exercice écoulé.

Le taux de représentation de administrateurs présents et représentés est de 96%.

Le Conseil d'Administration a notamment pour mission :

- La stratégie de financement et d'endettement du Groupe ainsi que sa mise en œuvre ;
- L'examen et l'approbation du budget annuel du Groupe;
- L'arrêté des états financiers annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 juin ainsi que des états semestriels arrêtés au 31 décembre ;
- L'examen du bilan social et des documents de gestion prévisionnelle ;
- L'examen et l'allocation déléguée des programmes d'attribution d'actions de préférence, de bons ou d'options ;
- L'examen et l'autorisation de tout investissement ou toute opération de croissance externe significative ;
- La préparation de l'assemblée générale annuelle (ordre du jour, projet des résolutions, rapport de gestion, sections du document de référence ou autres rapports devant émaner du Conseil) ;

Le Conseil d'Administration détermine également les orientations stratégiques de l'activité de la Société. Il peut se saisir de toute question ponctuelle intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice clos, les séances du Conseil d'Administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Le Président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Au cours de l'exercice clos, les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

### **1.4.2 Les comptes-rendus de séance**

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

### **1.4.3 L'information du Conseil**

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents préparés préalablement par l'ensemble des services administratifs avant séance afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information auprès de l'ensemble des services de la société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'Administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

#### **1.4.4 Evaluation des travaux du Conseil**

Un Comité d'audit et des risques existe et émet ses avis auprès du Conseil. Le comité d'audit et des risques composé de trois membres du Conseil d'Administration, à savoir Madame Dorothee BRAVARD, Madame Marie Thérèse SWATEK et Monsieur Jean-Noël CABANIS a vu sa composition modifiée en date du 06 février 2019. A été nommée au Comité d'audit et des risques l'administrateur Bpifrance Investissement en remplacement de l'administratrice démissionnaire, Madame SWATEK.

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé. Au 30 juin 2019, il est composé de trois membres du Conseil d'Administration, à savoir Madame Dorothee BRAVARD, Monsieur Jean-Noël CABANIS et Bpifrance Investissement.

Le Conseil, compte tenu de l'activité de la société, ne juge pas opportun de créer un comité RSE (responsabilité sociale et environnementale) et exerce lesdites fonctions.

#### **1.4.5 Principes et règles en matière de rémunération et avantages en nature**

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2019, les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence.

### **1.5 Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués**

Les pouvoirs de Monsieur Guy BASTIDE, au titre de son mandat de Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

### **1.6. Modalités d'exercice de la Direction Générale et unicité des fonctions de Direction**

La Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Société sont exercées par Monsieur Guy BASTIDE.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat Monsieur Guy BASTIDE est assisté par Messieurs Vincent BASTIDE, Arnaud FAYOLLE, Olivier JOURDANNEY, Benoit QUENCEZ et Pierre-Marie VARACHAUD en qualité de Directeurs Généraux Adjoints bénéficiant d'une délégation de pouvoirs.

### **1.7 - Opérations sur titre réalisées par les dirigeants**

Au titre de cet exercice, ont été réalisées les transactions suivantes :

- . Guy BASTIDE : cession de 209.252 actions (via un apport à Financière BGV)
- . Brigitte BASTIDE : cession de 131.814 actions (via un apport à Financière BGV)
- . Jean-Noel CABANIS : néant
- . Vincent BASTIDE : néant
- . Marie Thérèse SWATEK : néant
- . Dorothee BRAVARD : néant

- . Claude VINCENT : néant
- . Christine FABRESSE : néant
- . Bpifrance Investissement : prêt d'une action

Ces informations ne concernent que les opérations intervenues au cours de l'exercice clos au 30 juin 2019.

## **2 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La société se réfère aux préconisations Middlenext, sous réserve des exclusions justifiées dans le présent rapport conformément à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Ce code Middlenext est consultable sur le site internet [www.middlenext.com/IMG/pdf/Code de gouvernance site.pdf](http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf). La société dispose à son siège social d'un exemplaire de ce code de gouvernement à disposition permanente des membres composant les organes de cette gouvernance.

Le code de gouvernance auquel se réfère la société est celui de Middlenext et voici l'analyse de conformité avec ce code :

	thèmes	conformité
R1	déontologie des membres du conseil	dans le règlement et dans la charte
R2	conflit d'intérêt	pas de procédure formalisée mais examen au moment de la nomination
R3	composition du conseil - présence de membre indépendants	conforme
R4	information des membres du conseil	conforme
R5	organisation des réunions du conseil et des comités	conforme
R6	Mise en place des comités	conforme
R7	mise en place du règlement intérieur du conseil	conforme (pas internet)
R8	choix de chaque administrateur	conforme
R9	durée des mandats des membres du conseil	conforme
R10	rémunération de l'administrateur	conforme
R11	mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	conforme
R12	relation avec les actionnaires	conforme

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social.

Le Conseil constate notamment l'absence de conflits d'intérêt au sein dudit Conseil, et n'a pas eu connaissance de l'existence de tels conflits d'intérêts privés entre les administrateurs et leurs devoirs envers la société.

Il existe un lien de parenté entre les administrateurs Guy BASTIDE et Brigitte BESSIERE épouse BASTIDE qui sont époux.

Il existe un lien de parenté entre les époux Guy et Brigitte BASTIDE administrateurs et leur fils, Monsieur Vincent BASTIDE, également administrateur.

Les membres du Conseil d'Administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroite relation avec les différents services de la société.

A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.



Concernant l'évaluation du Conseil d'Administration, cette auto-évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement. De surcroît, le conseil évalue annuellement son fonctionnement.

### **3 – LES ELEMENTS DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

L'article L.225-100 du Code de commerce dispose :

*« Dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, lorsqu'une assemblée générale a statué sur des principes et critères dans les conditions prévues aux articles L.225-37-2 ou L.225-82-2, l'assemblée générale statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur par des résolutions distinctes pour le président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, le directeur général, les directeurs généraux délégués, ou pour le président du directoire et les autres membres du directoire ou le directeur général unique. »*

Le versement des éléments de rémunérations variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L225-100 du code de commerce.

Au cas particulier, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 a été décidée par le Conseil le 9 octobre 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale du 3 décembre 2018.

#### **3.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019 : principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération**

##### **Politique de rémunération de Monsieur Guy BASTIDE, Président et Directeur Général au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019.**

Les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération de ce mandataire social ont été décidés par décision du Conseil le 09 octobre 2018 et approuvés par l'Assemblée Générale du 3 décembre 2018.

Les principes retenus pour fixer cette rémunération n'ont pas changé depuis.

##### **RÉMUNÉRATION FIXE**

Monsieur Guy BASTIDE n'a perçu aucune rémunération en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, a bénéficié d'une rémunération fixe d'un montant de 131.080 euros.

##### **RÉMUNÉRATION VARIABLE**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Président et Directeur Général, n'a bénéficié d'aucune rémunération variable.

## **RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Président et Directeur Général, n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle

## **RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME**

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Président et Directeur Général, n'a bénéficié d'aucune rémunération de long terme.

## **AVANTAGES**

Monsieur Guy BASTIDE n'a perçu aucun avantage en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, a bénéficié d'un avantage en nature (véhicule) de 4954 €.

## **INDEMNITÉ DE DÉPART**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'indemnité de départ.

## **INDEMNITÉ DE NON CONCURRENCE**

Au cours de cet exercice, il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non concurrence assortie d'une indemnité.

## **ECARTS DE REMUNERATION ENTRE LE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL ET LES SALARIES**

Au titre de la loi Pacte du 22 mai 2019, est mentionné le niveau de rémunération du Président Directeur Général au regard :

- . de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les mandataire (1);
- . de la rémunération médiane des salariés de la société sur une base équivalent temps plein et des mandataires sociaux (2).

L'évolution de ces deux ratios est présentée pour l'exercice clos s'agissant de la 1ere année de cette obligation légale.

	Exercice clos 30.06.2019	Ratio
(1)	28.420,16 €	4.78
(2)	22.866,64 €	5.94

## **TABLEAU DES REMUNERATIONS (1)**

<b>Rémunérations brutes versées au titre de mandats exercés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 (en euros)</b>	<b>Total</b>	<b>Fixe</b>	<b>Variable</b>	<b>Avantages</b>	<b>Attribution de titres</b>	<b>Jetons de présence</b>
<b>Guy BASTIDE</b>	136 034	131 080	X	4 954	X	X
<b>Vincent BASTIDE</b>	X	X	X	X	X	X
<b>Brigitte BASTIDE</b>	X	X	X	X	X	X
<b>Dorothée BRAVARD</b>	X	X	X	X	X	X
<b>Marie Thérèse SWATEK*</b>	X	X	X	X	X	X
<b>Claude VINCENT</b>	X	X	X	X	X	X
<b>Christine FABRESSE *</b>	X	X	X	X	X	X
<b>Jean-Noël CABANIS</b>	X	X	X	X	X	X
<b>Bpifrance Investissement</b>	X	X	X	X	X	X

(1) Rémunérations supportées directement par la ou les sociétés dans la(les)quelle(s) le mandat est exercé

\*démissionnaire en cours d'exercice

Il est précisé que Monsieur Vincent Bastide, Directeur Général Adjoint, Madame Dorothée BRAVARD, directrice division nutrition perfusion diabète stomathérapie, Madame Marie-Thérèse SWATEK, responsable Service Direction, et Monsieur Claude VINCENT, technicien référent division nutrition perfusion, salariés de la société n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

### **3.2. - Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2020 : principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération**

#### **Principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs**

Les principes qui régissent la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont fixés conformément au Code Middlednext. Ainsi, le Conseil d'Administration s'assure du respect des points suivants :

• **Exhaustivité** : la détermination des rémunérations des mandataires dirigeants doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.

• **Équilibre** entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.

• **Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

• **Cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.

• **Lisibilité** des règles : les règles doivent être simples et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.

• **Mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

• **Transparence** : l'information annuelle des « actionnaires » sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Ces dispositions s'appliquent au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, Monsieur Guy BASTIDE.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature s'appliqueraient à tout nouveau dirigeant mandataire social exécutif et feraient l'objet d'une appréciation individuelle par le Conseil d'Administration.

Au sein de la société, il n'existe :

- aucun dispositif de prime de bienvenue ;
- aucun dispositif de prime de départ.
- aucun dispositif de retraite supplémentaire.
- aucun dispositif de prime de départ.

### **Politique de rémunération du Président et Directeur Général, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2020.**

#### **RÉMUNÉRATION FIXE**

Le Président ne perçoit aucune rémunération en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe brute annuelle de 131 080 euros selon les critères exposés en préambule.

## **RÉMUNÉRATION VARIABLE**

Le Président et Directeur Général ne bénéficie pas d'une rémunération variable.

## **RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES**

Le Président et Directeur Général ne bénéficie pas d'une rémunération exceptionnelle.

## **RÉMUNÉRATIONS DE LONG TERME**

Le Président et Directeur Général ne bénéficie pas d'une rémunération de long terme.

## **AVANTAGES**

Le Directeur Général bénéficie des régimes de garanties collectives « frais de santé » et « incapacité, invalidité, décès » bénéficiant aux cadres salariés en vigueur au sein de la Société, d'une assurance responsabilité civile, d'un véhicule de fonction (avantage en nature). Il pourrait disposer d'une assurance chômage.

## **INDEMNITÉ DE DÉPART**

Pour le Président et Directeur Général, il n'a pas été mis en place un tel mécanisme.

## **INDEMNITÉ DE NON-CONCURRENCE**

Il n'a pas été mis en place de mécanisme d'engagement de non-concurrence.

## **4 – INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-22-1, L 225-38 OU L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE**

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les conventions et engagements susvisés, régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé listés ci-après :

- Bail commercial avec la SCI BASTIDE DIJON

Ainsi que ceux et celles conclus au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L.225-40-1 du Code de commerce, le Conseil a procédé à l'examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Ces conventions ont été communiquées aux commissaires aux comptes en vue de l'établissement de leur rapport spécial.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport mentionne, sauf lorsqu'elles portent sur de opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre

société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Le Conseil indique qu'il n'a pas été conclu de conventions de cette nature.

Au titre de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, relative à la croissance et à la transformation des entreprises, le Conseil devra mettre en place une procédure d'évaluation afin de savoir si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Cette évaluation devra se faire régulièrement.

Au titre de cette nouvelle loi, le présent rapport doit décrire cette procédure.

Au titre du présent rapport, les conventions courantes sont celles qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

Plusieurs critères notamment :

- L'objet de la convention
- Leur enjeu financier ou conséquence
- Conventions intra-groupe conclues aux conditions différentes de celles du marché sont considérées comme normales, en raison des avantages que l'appartenance au groupe peut apporter à la société signataire

Ces critères ne sont pas cumulatifs.

Les conventions conclues seront présentées pour évaluation en fin d'exercice au Conseil.

S'agissant du 1<sup>er</sup> exercice concerné, cette procédure n'a pas été mise en œuvre et le sera au prochain exercice.

## **5 – LES MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

La Société tient son assemblée générale à son siège social.

## **6 – LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

## **7 – STRUCTURE DU CAPITAL**

La Société est contrôlée par la société SIB qui regroupe la majeure partie des participations de membres de la famille Bastide.

	Actions	Droits de Votes
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	SIB
de 50% à 66.66 %	SIB	X
de 33.33 à 50%	X	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	X	X

Au 30 juin 2019, SIB détenait 53,05 % du capital social et 67,93 % des droits de vote du capital.

## **8 – TABLEAUX DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **8.1 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou autres dont la capitalisation serait admise**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

### **8.2 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de l'une de ses filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.3 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.4 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement prive vise au ii de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Au plus 1.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.5 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration a l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droits préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.6 Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10%, avec suppression de droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	330.326,40 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation



**8.7 Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	3% du capital social	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.8 Délégation du Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de préférence**

Cette délégation met un terme de manière anticipée à celle accordée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 novembre 2016 ayant donné lieu à usage de cette délégation

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
3 mai 2018	36 mois	3 mai 2021	10% du capital social	Il a été fait usage de cette délégation

**8.9 Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de racheter ou vendre les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
3 décembre 2018	18 mois	3 décembre 2020	Au plus 10% du nombre d'actions	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

Fait à Caissargues, le 30 octobre 2019

**Monsieur Guy BASTIDE**  
*Président du Conseil d'Administration*

**Annexe : Tableau des mandats au 30 juin 2019**

Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat	Autres Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<p><b>Guy BASTIDE</b>            Novembre 2015/ 2021            Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA</p> <p>Directeur Général</p>		<p>Gérant de la :            SCI BASTIDE GALLARGUES</p> <p>Gérant de la            SCI BASTIDE</p> <p>12/2014 – 06/2020            Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de :            - SCI BASTIDE 2            - SCI BASTIDE 3            - SCI BASTIDE 4</p> <p>Président de la SAS FINANCIERE BASTIDE</p> <p>Administrateur Délégué SA DORGE MEDIC</p>
<p><b>Brigitte BASTIDE</b>            Novembre 2015/2021            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA</p> <p>Démissionnaire en date du 6 février 2019</p>		<p>12/2014 – 06/2020            Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide</p>
<p><b>Vincent BASTIDE</b>            Novembre 2015 – 2021            Administrateur de :            - Bastide, Le Confort Médical SA</p> <p>- Directeur Général (jusqu'au 3 mai 2018)            Société Bastide, Le Confort Médical</p>	<p>SARL DOM'AIR : gérant</p> <p>SA DORGE MEDIC : administrateur délégué</p>	<p>SCI BASTIDE 1 : gérant</p> <p>SCI BASTIDE ANGERS: gérant</p> <p>SCI BASTIDE ARLES : gérant</p> <p>SCI ARS SUR MOSELLE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CAEN : gérant</p>

	<p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS B2R</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS Dom'air Aquitaine</p> <p>BORDO2 MEDICAL : Administrateur et Président du Conseil d'Administration</p> <p>CICADUM gérant</p>	<p>SCI BASTIDE CAISSARGUES : gérant SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CLERMONT-FERRAND : gérant</p> <p>SCI BASTIDE DIJON : gérant</p> <p>SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE DUNKERQUE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE FENOUILLET : gérant</p> <p>SCI BASTIDE GARONS : gérant</p> <p>SCI BASTIDE LA FARLEDE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE LIMONEST : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MAUGUIO : gérant</p> <p>SCI BASTIDE METZ : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MITRY MORY : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MONTPELLIER GAROSUD : gérant</p> <p>SCI BASTIDE ORANGE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE PISSY POVILLE II : gérant</p> <p>SCI BASTIDE RODEZ : gérant</p> <p>SCI BASTIDE SAINT CONTEST : gérant</p> <p>SCI BASTIDE SAINT CYR SUR LOIRE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE SAINT-FONS : gérant</p>
--	---	--

		<p>SCI BASTIDE SOISSONS : gérant</p> <p>SCI TOULOUSE HARMONIES : gérant</p> <p>SCI BASTIDE TOULOUSE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE TOURS : gérant</p> <p>SCI BASTIDE VALENCE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE VILLABE : gérant</p> <p>SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président</p> <p>SCI BASTIDE LA FARLEDE : gérant</p> <p>SAS INVESTISSEMENT et DEVELOPPEMENT : Président</p> <p>SNC V1 : gérant</p> <p>SNC C1 : gérant</p> <p>SA Société d'Investissement Bastide SA Membre du Directoire et Présidence du Directoire</p> <p>Directeur Général de la SAS FINANCIERE BASTIDE</p> <p>SAS FINANCIERE BGV : Président</p> <p>SAS FONCIERE ET DEVELOPPEMENT : Président</p>
<p><b>Jean-Noel CABANIS</b> 11/2015 –2021 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	Néant	Néant
<p><b>Dorothee BRAVARD</b> avril 2017 – 2020 Administrateur de :</p>	Directrice division nutrition perfusion stomathérapie	Néant

<p>- Bastide, Le Confort Médical SA</p>		
<p><b>Marie Thérèse SWATEK</b> avril 2017 – 2020 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA Démissionnaire en date du 06 février 2019</p>	<p>Directrice service Direction</p>	<p>Néant</p>
<p><b>Christine FABRESSE</b> Novembre 2017 – 2020 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA jusqu'au 13 aout 2018 Démissionnaire en date du 02 août 2018</p>	<p>Néant</p>	<p>Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon : Présidente du directoire</p> <p>BPCE Vie : administratrice</p> <p>GIE IT CE : membre du conseil, de surveillance</p> <p>Crédit foncier de France : administratrice</p> <p>Compagnie de Financement foncier : administratrice</p> <p>Fédération Nationale des Caisses d'Epargne : Vice Présidente</p> <p>Ecureuil 5 rue Masseran : administratrice</p> <p>BPCE Infogérences et Technologies : administratrice</p> <p>ERILIA : administratrice Présidente du comité d'audit et Présidente du comités des rémunérations</p>
<p><b>Claude VINCENT</b> <b>Janvier 2017/2020</b> Administrateur de - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<p>Référent technicien nutrition perfusion</p>	<p>Néant</p>

<p><b>Bpifrance Investissement</b>  <b>représentée par Anne-</b>  <b>Sophie HERELLE</b>  <b>Administrateur à compter</b>  <b>du 06 février 2019</b></p>	<p>néant</p>	<p>Représentante permanente de Bpifrance au sein du CA de NEXANS SA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Représentante permanente de Bpifrance au sein du CA de TOTAL EREN SA</li> <li>○ Représentante permanente de Bpifrance au sein du conseil stratégique de NGE SAS</li> </ul>
---	--------------	---

**8.7 Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
30 novembre 2017	26 mois	30 janvier 2020	3% du capital social	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

**8.8 Délégation du Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de préférence**

Cette délégation met un terme de manière anticipée à celle accordée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 novembre 2016 ayant donné lieu à usage de cette délégation

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
3 mai 2018	36 mois	3 mai 2021	10% du capital social	Il a été fait usage de cette délégation

**8.9 Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de racheter ou vendre les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce**

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
3 décembre 2018	18 mois	3 décembre 2020	Au plus 10% du nombre d'actions	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

Fait à Caissargues, le 30 octobre 2019

**Monsieur Guy BASTIDE**  
*Président du Conseil d'Administration*

## V - Etats financiers consolidés au 30 juin 2019 et rapport des commissaires aux comptes

### Bilan consolidé

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>Actifs non courants</b>		<b>272 709</b>	<b>254 809</b>
Goodwill	7	148 521	133 252
Autres actifs incorporels	8	7 463	5 768
Actifs corporels	9	109 670	110 482
Titres mis en équivalence	10	675	736
Autres actifs financiers non courants	11	5 028	4 556
Actifs d'impôts différés	23	1 352	15
<b>Actifs courants</b>		<b>122 956</b>	<b>129 100</b>
Stocks et en cours	12	31 214	32 275
Clients et comptes rattachés	12	51 830	49 045
Autres créances	12	15 204	16 114
Autres actifs courants	12	3 363	2 982
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	21 345	28 684
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>395 665</b>	<b>383 909</b>
<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)			
Capital		3 305	3 303
Primes liées au capital		8 637	8 938
Autres réserves		0	0
Résultat net - part du Groupe		51 506	54 445
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	14	63 448	66 686
Participations ne donnant pas le contrôle		2 990	2 542
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b>66 438</b>	<b>69 228</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>203 001</b>	<b>210 674</b>
Emprunts obligataires	16	49 577	49 441
Emprunts et dettes financières non courants	16	145 748	153 227
Provisions non courantes	15	463	1 164
Passifs d'impôts différés	23	0	0
Autres passifs non courants	17	7 213	6 842
<b>Passifs courants</b>		<b>126 226</b>	<b>104 007</b>
Emprunts et concours bancaires courants	16	18 126	12 791
Provisions courantes	15	733	563
Fournisseurs et comptes rattachés	17	48 938	46 056
Autres passifs courants	17	58 429	44 597
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>395 665</b>	<b>383 909</b>



## Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Exercice 2018/2019</b>	<b>Exercice 2017/2018</b>
Chiffre d'affaires	335 730	289 050
Autres produits de l'activité	0	0
Achats consommés	-114 941	-103 693
Charges externes	-59 859	-49 662
Charges de personnel	-95 714	-78 567
Impôts et taxes	-2 997	-2 800
Dotations aux amortissements	-36 160	-30 116
(Dotations) Reprises aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges	1 024	-1 037
Autres produits d'exploitation	2 672	904
Autres charges d'exploitation	-1 336	-788
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>28 419</b>	<b>23 291</b>
Autres produits opérationnels	1 883	4 084
Autres charges opérationnelles	-11 327	-9 107
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>18 975</b>	<b>18 268</b>
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	-61	-117
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>18 914</b>	<b>18 151</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-7 413	-6 672
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-7 413</b>	<b>-6 672</b>
Autres produits et charges financiers	-206	78
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>11 295</b>	<b>11 557</b>
Impôt sur le résultat	-4 911	-4 056
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>6 384</b>	<b>7 501</b>
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	<b>-1 293</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net</b>	<b>5 091</b>	<b>7 501</b>
Dont:		
- Part des propriétaires de la Société	4 568	7 158
- Part des participations ne donnant pas le contrôle	523	343
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action</b>		
Non dilué (en euros) (*)	0,62	0,98
Dilué (en euros) (**)	0,62	0,98
(*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :	7 319 802	7 319 101
(**) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :	7 325 002	7 324 301



## Etat consolidé du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>Exercice 2018/2019</b>	<b>Exercice 2017/2018</b>
<b>Résultat net consolidé de la période</b>		5 091	7 501
Ecart actuariel sur engagements de retraite	15	0	0
Impôts		0	0
Eléments du résultat global non recyclables en résultat net		0	0
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		0	-77
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-25	0
Ecart de conversion		0	0
Impôts		7	22
<b>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net</b>		<b>-18</b>	<b>-55</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>-18</b>	<b>-55</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>5 073</b>	<b>7 446</b>
Dont:			
- Part des propriétaires de la Société		4 550	7 103
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		523	343

## Etat consolidé des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>Exercice 2018/2019</b>	<b>Exercice 2017/2018</b>
<b>Résultat net consolidé</b>		5 091	7 501
Dotations nettes aux amortissements et provisions		37 290	29 803
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		456	67
Charges et produits calculés aux stocks-options et assimilés		0	0
Autres produits et charges calculés		822	147
Plus et moins-values de cession		-525	440
Profits et pertes de dilution		0	0
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		61	117
Dividendes sur entités non consolidés		0	-91
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>43 195</b>	<b>37 984</b>
Coût de l'endettement financier net		6 981	6 827
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		3 148	4 056
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>53 324</b>	<b>48 867</b>
Impôt versé		-2 165	-6 501
Variation du BFR lié à l'activité	18	9 856	8 042
Autres flux liés aux activités opérationnelles		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>61 015</b>	<b>50 408</b>
Incidence des variations de périmètre		-18 338	-69 368
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-34 368	-38 278
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 597	2 740
Acquisition d'actifs financiers		20	-6
Cession d'actifs financiers		0	0
Variation des prêts et avances consentis		-405	647
Dividendes reçus sur titres non consolidés		-62	91
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>-51 556</b>	<b>-104 174</b>
Versement des actionnaires de la société mère lors d'augmentation de capital		0	0
Versement des minoritaires lors d'augmentation de capital		0	565
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-262	-139
Dividendes versés		-2 004	-1 993
Emission d'emprunts		1 500	179 799
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-14 324	-100 335
Intérêts financiers nets versés		-6 981	-6 827
Autres flux liés aux opérations de financement		0	-21
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>-22 071</b>	<b>71 049</b>
Incidence des variations des cours des devises		-72	-33
Variation de la trésorerie nette		-12 684	17 250
Trésorerie d'ouverture		28 443	11 193
Trésorerie de clôture		15 759	28 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	21 345	28 684
Trésorerie passive	13	-5 586	-241

## Etat de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto- contrôle	Réserves de consolidation	Résultats accumulés	Total attribuables aux actionnaires de la société- mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Montant au 30 juin 2017</b>	<b>3 303</b>	<b>9 336</b>	<b>-265</b>	<b>0</b>	<b>49 548</b>	<b>61 922</b>	<b>628</b>	<b>62 550</b>
Résultat de la période					7 158	7 158	343	7 501
Autres éléments du résultat global					-55	-55		-55
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 103</b>	<b>7 103</b>	<b>343</b>	<b>7 446</b>
Dividendes versés					-1 993	-1 993	-37	-2 030
Variations de périmètre						0	1 607	1 607
Variation autocontrôle			-139			-139		-139
Variation paiement fondés sur les actions						0		0
Ecart de conversion					-207	-207	1	-206
Autres variations						0		0
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-139</b>	<b>0</b>	<b>-2 200</b>	<b>-2 339</b>	<b>1 571</b>	<b>-768</b>
<b>Montant au 30 juin 2018</b>	<b>3 303</b>	<b>9 336</b>	<b>-404</b>	<b>0</b>	<b>54 451</b>	<b>66 686</b>	<b>2 542</b>	<b>69 228</b>
Résultat de la période					4 568	4 568	523	5 091
Autres éléments du résultat global					-18	-18		-18
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 550</b>	<b>4 550</b>	<b>523</b>	<b>5 073</b>
Augmentation de capital	2	126				128		128
Dividendes versés					-1 909	-1 909	-95	-2 004
Variations de périmètre					-3 184	-3 184		-3 184
Variation autocontrôle			-101			-101		-101
Variation paiement fondés sur les actions				-161		-161		-161
Ecart de conversion					159	159	5	164
Autres variations					-2 720	-2 720	15	-2 705
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>2</b>	<b>126</b>	<b>-101</b>	<b>-161</b>	<b>-7 654</b>	<b>-7 788</b>	<b>-75</b>	<b>-7 863</b>
<b>Montant au 30 juin 2019</b>	<b>3 305</b>	<b>9 462</b>	<b>-505</b>	<b>-161</b>	<b>51 347</b>	<b>63 448</b>	<b>2 990</b>	<b>66 438</b>

## Sommaire détaillé des notes annexes

<a href="#">Note 1</a>	<a href="#">Base de préparation des états financiers consolidés</a>	81
<a href="#">Note 2</a>	<a href="#">Nouvelles normes IFRS et interprétations</a>	81
<a href="#">Note 3</a>	<a href="#">Utilisation d'estimations et hypothèses</a>	85
<a href="#">Note 4</a>	<a href="#">Principes et Méthodes comptables</a>	86
4.1	<a href="#">Méthodes de consolidation</a>	86
4.1.1	<a href="#">Entités contrôlées</a>	86
4.1.2	<a href="#">Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</a>	87
4.1.3	<a href="#">Participations dans des activités conjointes</a>	87
4.2	<a href="#">Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro</a>	87
4.2.1	<a href="#">Conversion des états financiers des sociétés étrangères</a>	87
4.2.2	<a href="#">Conversion des transactions en monnaies étrangères</a>	88
4.3	<a href="#">Actifs immobilisés</a>	88
4.3.1	<a href="#">Goodwill et regroupement d'entreprise</a>	88
4.3.2	<a href="#">Autres actifs incorporels</a>	89
4.3.3	<a href="#">Actifs corporels</a>	89
4.4	<a href="#">Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers</a>	90
4.5	<a href="#">Instruments financiers actifs</a>	91
4.5.1	<a href="#">Actifs financiers évalués au coût amorti</a>	91
4.5.2	<a href="#">Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat</a>	92
4.5.3	<a href="#">Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables</a>	92
4.5.4	<a href="#">Dépréciation des actifs financiers</a>	92
4.6	<a href="#">Stocks</a>	92
4.7	<a href="#">Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies</a>	93
4.8	<a href="#">Capitaux propres</a>	93
4.8.1	<a href="#">Actions d'autocontrôle</a>	93
4.8.2	<a href="#">Paiements en actions et assimilés</a>	93
4.9	<a href="#">Provisions</a>	93
4.10	<a href="#">Passifs financiers</a>	94
4.11	<a href="#">Justes valeurs des actifs et passifs financiers</a>	94
4.12	<a href="#">Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi</a>	94
4.13	<a href="#">Produit des activités ordinaires</a>	95

4.14	<a href="#">Autres éléments du résultat opérationnel</a>	95
4.15	<a href="#">Éléments financiers au compte de résultat consolidé</a>	96
4.16	<a href="#">Impôt sur les résultats</a>	96
Note 5	<a href="#">Correction d'erreurs</a>	97
Note 6	<a href="#">Evènements significatifs</a>	97
6.1	<a href="#">Evolutions de l'exercice</a>	97
6.1.1	<a href="#">Créations</a>	97
6.1.2	<a href="#">Acquisitions</a>	98
6.2	<a href="#">Evolutions de l'exercice antérieur</a>	99
6.2.1	<a href="#">Créations</a>	99
6.2.2	<a href="#">Acquisitions</a>	99
Note 7	<a href="#">Goodwill</a>	101
7.1	<a href="#">Évolution</a>	101
7.2	<a href="#">Tests de dépréciation</a>	103
7.3	<a href="#">Analyse de la sensibilité</a>	103
Note 8	<a href="#">Actifs incorporels</a>	104
Note 9	<a href="#">Actifs corporels</a>	105
Note 10	<a href="#">Participation dans des entreprises associées</a>	105
Note 11	<a href="#">Autres actifs financiers</a>	106
11.1	<a href="#">Autres actifs financiers non courants</a>	106
11.2	<a href="#">Autres actifs financiers courants</a>	106
Note 12	<a href="#">Actifs courants</a>	107
Note 13	<a href="#">Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive</a>	107
Note 14	<a href="#">Capitaux propres</a>	107
14.1	<a href="#">Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</a>	107
14.2	<a href="#">Participations ne donnant pas le contrôle</a>	108
14.3	<a href="#">Paiements fondés sur les actions</a>	108
Note 15	<a href="#">Provisions</a>	109
Note 16	<a href="#">Dettes financières courantes et non courantes</a>	110
16.1	<a href="#">Composition des dettes financières</a>	110
16.2	<a href="#">Échéances contractuelles sur l'endettement financier net</a>	111
16.3	<a href="#">Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus</a>	111
Note 17	<a href="#">Passifs courants et non courants</a>	112
Note 18	<a href="#">Besoin en fonds de roulement</a>	112
Note 19	<a href="#">Produits</a>	113

19.1	<a href="#">Chiffre d'affaires</a>	113
Note 20	<a href="#">Autres produits et charges opérationnels</a>	114
Note 21	<a href="#">Coûts de l'endettement financier net</a>	115
Note 22	<a href="#">Autres produits et charges financiers</a>	115
Note 23	<a href="#">Impôts sur le résultat</a>	115
23.1	<a href="#">Analyse de la charge fiscale</a>	115
23.2	<a href="#">Analyse des impôts différés</a>	116
23.3	<a href="#">Preuve d'impôt</a>	116
Note 24	<a href="#">Information par secteur opérationnel</a>	117
Note 25	<a href="#">Résultats nets par action</a>	117
Note 26	<a href="#">Engagements hors bilan et suretés réelles</a>	117
Note 27	<a href="#">Gestion des risques financiers</a>	118
Note 28	<a href="#">Actifs et passifs éventuels</a>	118
Note 29	<a href="#">Opérations avec les parties liées</a>	119
Note 30	<a href="#">Rémunération des mandataires sociaux</a>	120
Note 31	<a href="#">Effectifs du groupe</a>	120
Note 32	<a href="#">Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés</a>	121
Note 33	<a href="#">Honoraires des contrôleurs légaux</a>	122



## Notes annexes

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le groupe »), au 30 juin 2019, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 30 octobre 2019. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires de la même société lors de leur Assemblée Générale, qui se tiendra le 12 décembre 2019.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2019.

### Présentation de l'entreprise

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Avenue de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

### Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2019 sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32008R1126>

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

### Nouvelles normes IFRS et interprétations

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 30 juin 2019 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 30 juin 2018 à l'exception des normes et amendements de normes qui sont décrits ci-après :

### Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2018

Les normes et amendements suivants n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe :

- La Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients adoptée par l'Union européenne, homologuée par le règlement 2016/1905 (UE) du 22 septembre 2016, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La norme IFRS 15 se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : contrats de construction pour tous les contrats à long terme.

L'analyse du chiffre d'affaires du Groupe Bastide au regard de la norme IFRS 15 a été faite suivant la méthodologie des cinq étapes préconisées par la norme, soit :

- identification du contrat ;
- identification des différentes obligations de performance c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- détermination du prix global du contrat ;
- allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les activités du Groupe Bastide sont essentiellement liées à :

- la prestation de santé qui s'apparente à la fourniture d'un service adossé à l'utilisation de dispositifs et équipements médicaux. La prestation de santé équivaut à un contrat et à une obligation de performance distincte ;
- la vente de dispositifs et équipements médicaux.

Chacune de ces activités correspond à une obligation de performance distincte avec un prix alloué propre.

Le chiffre d'affaires est constaté à :

- l'avancement concernant la prestation de service suivant la méthode simplifiée dite des droits à facturer. Le revenu est reconnu sur la plus petite période éligible dès l'acquisition du droit à recevoir une contrepartie financière au titre de la prestation accomplie. Il n'existe pas d'autre jugement (notamment quant à la valorisation du revenu) pour cette catégorie de transaction ;
- à la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison, concernant les ventes de dispositifs et équipements médicaux. Il n'existe aucun autre élément de jugement rattachable à cette catégorie de transaction.

Le groupe intervient uniquement en tant que principal.

Conformément à la norme IFRS 15, sans changement par rapport au traitement existant, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes ;
- avoirs ;
- contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix.

En outre le Groupe anticipe que la prochaine application de la norme IFRS 16 serait susceptible de modifier la répartition du chiffre d'affaires reconnu sous la qualification de « locations » sans que pour autant ceci ait d'incidence sur le montant du chiffre d'affaires effectivement reconnu durant un exercice comptable.

➤ La Norme IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 – Instruments financiers adoptée par l'Union européenne, homologuée par le règlement 2016/2017 (UE) du 22 novembre 2016, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette norme remplace la norme IAS 39 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Les principales modifications introduites par cette nouvelle norme concernent :

- Le mode de dépréciation des actifs qui doivent suivre un modèle unique dit de « pertes de crédits attendues » au lieu du modèle dit de « pertes de crédits encourues » ;
- Les modalités de mise en œuvre de la comptabilité de couverture ;
- La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendant de modèle de gestion.

La norme IFRS 9 n'a pas eu d'impact concernant la classification des instruments financiers. Les catégories d'instruments financiers sont présentées en Note 4.5 Instruments financiers.

Concernant les créances commerciales ces dernières sont enregistrées conformément à IFRS 15 qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Les créances ne comportent pas de composante financement (échéance de règlement supérieure à un an).

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance. Après analyse de la probabilité de défaut des créanciers, certaines créances commerciales ont fait l'objet d'une dépréciation. Cette dépréciation s'élève à 1 442 K€ au 30 juin 2019.

Le risque client n'est pas significatif dans le Groupe, les créances irrécouvrables représentent 0.2% du chiffre d'affaires consolidés au 30 juin 2019.

Par ailleurs, les textes suivants n'ont pas d'impact pour le Groupe :

- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée homologuée par le Règlement (UE) 2018/519 du 28 mars 2018 de la Commission européenne (CE), paru au journal officiel du 3 avril 2018 ;
- Les amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions », publiés le 20 juin 2016 ;
- Les améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014-2016 (amendements relatifs à IAS 28 et IFRS 1) publiées le 8 décembre 2016.

Enfin, les textes suivants sont non applicables pour le Groupe :

- Les amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers » et d'IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiés le 12 septembre 2016 ;
- Les amendements à IAS 40 « Transfert des immeubles de placement » publiés le 8 décembre 2016.

## Nouvelles normes, interprétations et amendements pouvant être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2018

Les Etats financiers du Groupe au 30 juin 2019 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

- La norme IFRS 16 – contrats de location

La norme IFRS 16 - contrats de location, adoptée par l'UE est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La norme IFRS 16 définit un modèle unique de comptabilisation pour tous les contrats de location, sans distinction chez le preneur, entre location financement et location simple.

Cette norme :

- modifie le traitement comptable des contrats de location simple, principalement pour les locataires ;
- implique la distinction entre location et services ;

- apporte la comptabilisation d'un actif (droit d'utilisation) et d'un passif (dette financière) pour la plupart des contrats de location ;
- modifie la comptabilisation au compte de résultat en remplaçant la charge locative par un amortissement d'actif et des intérêts financiers ;
- enrichit l'information financière dans les états financiers.

La norme aura un impact significatif sur la présentation des états financiers du fait des nombreux contrats de location immobilières portés par le Groupe (entrepôts, magasins, agences...).

Au cours de l'exercice 2018/2019, le Groupe a procédé aux recensements des différents contrats de location.

L'évaluation des impacts de l'application d'IFRS 16 sur l'exercice clos est en cours de finalisation. A ce stade la société n'est pas en mesure de déterminer les incidences chiffrées de cette application sur ses agrégats, l'ensemble des contrats n'ayant pu être recensés toutefois :

- Le Groupe prévoit d'appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application sans retraitement des périodes comparatives ;
- Les passifs au titre de la location seront évalués à la valeur actuelle des paiements de location restant dus. Le Groupe utilisera ses connaissances acquises a posteriori afin de définir les durées retenues pour les contrats contenant des options de renouvellement ou de résiliation ;
- Le droit d'utilisation à la date de transition est égal au passif du contrat de location, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.
- Le Groupe prévoit également d'appliquer certaines exemptions autorisées par IFRS 16 :
  - ne pas tenir compte des contrats de location de courte durée (moins de 12 mois),
  - ne pas appliquer la norme aux contrats que le groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
  - ne pas examiner les locations d'actifs de faible valeur (inférieurs à 5 000 USD)
  - utilisation de la durée initiale du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à la date de transition.

L'essentiel des contrats en qualité de preneur concerne des locations immobilières sous régime des baux commerciaux et les impacts dépendront sensiblement des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et des taux d'actualisation.

L'examen des conditions d'application d'IFRS 16 sont aussi en cours au regard des services délivrés à ses clients et qui seraient susceptibles de placer le Groupe dans une situation de bailleur.

- IFRIC 23 - Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat (publiée en octobre 2018 par la Commission Européenne) ;
- amendement IFRS 9 - clause de remboursement anticipé avec compensation négative (publié en mars 2018 par la Commission Européenne) ;

## Nouvelles normes, interprétations et amendements ne pouvant pas être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2018

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB, mais ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2019 et ne sont pas applicables par anticipation sur cet exercice :

- amendements IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- cycle d'améliorations annuelles 2015-2017 (sous réserve de l'adoption par la Commission Européenne) ;
- amendement IAS 19 (sous réserve de l'adoption par la Commission Européenne) ;

- amendement IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- amendements IAS 1 et IAS 8 sur le seuil de matérialité ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- modifications d'IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apports d'actifs entre investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- modification des références au cadre conceptuel dans les normes.

## Utilisation d'estimations et hypothèses

Le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et hypothèses sont :

- La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont décrites dans la note 4.3.3 des principes et méthodes comptables ;
- L'évaluation des écarts d'acquisition est décrite dans les paragraphes 4.3.1, 4.4 et 7 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill. Les estimations et hypothèses résident dans les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises.  
Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation ;
- Les estimations et hypothèses concernant les tests de dépréciation des actifs qui sont décrites dans le paragraphe 4.4 des principes et méthodes comptables et dans la note 7.2.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de multiples usuels de transaction applicables au secteur et alternativement de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

- L'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges. Les notes 15 et 28 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

## Principes et Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés sur option à la juste valeur.

### Méthodes de consolidation

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

### Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

#### Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe remplit cumulativement les trois conditions suivantes :

- détient le pouvoir de direction sur les activités d'une entité ;
- s'expose aux rendements variables de l'entité ;
- dispose de la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ces rendements.

#### Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

#### Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

## Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les entreprises associées :

- 49% dans la société Dynavie depuis juillet 2016 ;
- 49% dans la société Bastide Tunisie depuis avril 2017.

## Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2019.

## Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro

### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2019, les sociétés suivantes ont des monnaies de fonctionnement différentes de la monnaie de présentation du groupe :

- AFPM, en francs suisses ;
- SODIMED, en francs suisses ;
- PRAXIMED, en francs suisses ;
- BIMEDA, en francs suisses ;
- SPITEXPO, en francs suisses ;
- PROMEFA, en francs suisses ;
- Bastide Homecare Development, en livre sterling ;
- Bastide Devco, en livre sterling ;
- Baywater, en livre sterling ;
- Intus, en livre sterling ;
- Bastide Tunisie, en dinar tunisien.

Les autres sociétés du Groupe évoluent dans la zone Euro.

## Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

## Actifs immobilisés

### Goodwill et regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3.

En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans la note 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.



Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

## Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

### Durée retenue

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

Logiciels, Droits d'exploitation	1 à 3 ans
Bases clientèles	10 ans

### Bases clientèles

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique. Ce dernier utilise des données prospectives qui peuvent éventuellement amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité.

### Immobilisations incorporelles issues du développement

Les immobilisations incorporelles issues du développement, d'un montant non significatif pour le groupe, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels qui sont comptabilisés dans la rubrique Logiciel.

## Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

### Durée retenue

Constructions	20 ans
Agencements de constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 14 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité

est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

#### Contrats de location-financement

Le Groupe utilise fréquemment des contrats de location-financement. Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux. Par la suite, le Groupe n'applique pas le modèle de la réévaluation mais le modèle du coût, conformément aux normes IAS 16 et IAS 38.

Ces actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée de vie prévue de l'actif et la durée du contrat sauf s'il est raisonnablement certain que le bien deviendra propriété du preneur à la fin du bail.

#### Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

#### Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA et/ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

## Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le groupe sont décrites dans la note 7.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

## Instruments financiers actifs

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par la norme IFRS 9 – « Instruments financiers » (cf. note 2)

### Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts.

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Ce poste inclut pour le Groupe les catégories suivantes :

- Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

- Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont évaluées à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » lors de leur comptabilisation initiale

puis au coût amorti diminué des pertes de crédits attendues sur la durée de vie selon les principes de la norme IFRS 9 - « Instruments financiers ».

Les créances commerciales du Groupe ne comportant pas de composantes significatives de financement, le modèle simplifié de dépréciation s'applique.

#### ➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que des OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2019 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

### Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Le Groupe inclut dans cette catégorie les titres de participation non consolidés.

Ces titres ne sont pas détenus à des fins d'échanges sur le marché, en conséquence, lors de la comptabilisation initiale de chaque titre, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter en « Gain et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » les variations ultérieures de la juste valeur.

Dans ce cas, les variations de la juste valeur ne sont pas recyclables en résultat lors de la cession des titres.

### Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Il n'existe pas d'actifs financiers qui rentrent dans cette catégorie.

### Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.

### Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Enfin, la norme impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Au 30 juin 2019, il n'existe aucune intention de cession ou d'abandon d'activité entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 5 autre que celle déjà constatée.

## Capitaux propres

### Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

### Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

## Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que

l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

## Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs. La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les puts sur participations sont évalués sur la base d'un modèle Black & Scholes jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice.

Les clauses d'earn-out sont évaluées selon la sortie la plus probable de ressources actualisée en fonction de la date d'exercice de cette clause.

## Justes valeurs des actifs et passifs financiers

En application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

### Niveau 1 : Cours cotés non ajustés

Cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

### Niveau 2 : Données observables

Données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix, par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

### Niveau 3 : Données non observables

Données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

## Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2019 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 0,77% (contre 1.30% au 30 juin 2018) ;
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité ;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé ;
- table de mortalité : INSEE 2012 ;
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel ;
- le taux de charges sociales de 36.5% pour les cadres et 36.5% pour les non cadres ;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- âge de départ à la retraite : 60 à 62 ans pour les non cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

Les écarts actuariels ainsi que les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation ayant été considérés comme non significatifs, ils n'ont pas été comptabilisés.

## Produit des activités ordinaires

Les activités du Groupe Bastide sont essentiellement liées à :

- la prestation de santé qui s'apparente à la délivrance d'un service adossé à l'utilisation de dispositifs et équipements médicaux. La prestation de santé équivaut à un contrat et à une obligation de performance distincte ;
- la vente de dispositifs et équipements médicaux.

Chacune de ces activités correspond à une obligation de performance distincte avec un prix alloué propre.

Conformément à IFRS 15 le chiffre d'affaires est constaté à :

- l'avancement concernant la prestation de service suivant la méthode simplifiée dite des droits à facturer. Le revenu est reconnu sur la plus petite période éligible dès l'acquisition du droit à recevoir une contrepartie financière au titre de la prestation accomplie. Il n'existe pas d'autre jugement (notamment quant à la valorisation du revenu) pour cette catégorie de transaction ;
- à la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison, concernant les ventes de dispositifs et équipements médicaux. Il n'existe aucun autre élément de jugement rattachable à cette catégorie de transaction.
- les produits de l'activité sont enregistrés nets de rabais, remises, ristournes, avoirs ou contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix.

Le groupe intervient uniquement en tant que principal.

## Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe a décidé à compter du 31 décembre 2016 de définir le Résultat Opérationnel Courant, qui n'est pas un agrégat normatif pour les normes IFRS, comme le résultat présentant l'ensemble des opérations courantes et usuelles de l'activité sur la période présentée. Le principal effet de la mise en place de cette nouvelle définition a été de reclasser les coûts d'intégration et de cession des filiales et

agences en « Autres Produits et Charges Opérationnels » en lieu et place de la ligne « Charges Externes » de même façon que les coûts non récurrents supportés dans le cycle économique courant des affaires. Ces derniers sont décrits dans la note 18 de l'annexe des Etats financiers consolidés. Cette présentation permet de se conformer aux recommandations AMF (notamment la recommandation n°2010-12 et la recommandation DOC-2016-09) et la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs et les litiges et événements très inhabituels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les résultats incluant la CVAE.

Le Groupe a pris l'option de présenter le CICE en diminution des charges de personnel.

## Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

## Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé. Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- L'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- Ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.



Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

## Correction d'erreurs

Un travail d'analyse approfondie a été mené au cours de l'exercice. En conséquence, quatre erreurs distinctes affectant les soldes d'ouverture du présent exercice ont été identifiées :

- Lors du premier semestre l'estimation du montant comptabilisé au titre des factures à établir, affectant l'agrégat « Clients et comptes rattachés » a conduit à sa majoration pour un montant de 1 565 K€ ;
- Lors du second semestre :
  - o Un chiffrage précis a permis de constater la majoration du montant comptabilisé pour une catégorie de stocks, affectant l'agrégat « Stock et encours » pour un montant de 1 783 K€ ;
  - o Deux erreurs dans le calcul des agrégats « Dotations aux amortissements » et « Achats consommés » ont été corrigées pour un montant global de 557 K€.

Corrélativement à l'accroissement de ces postes pour les montants respectifs susmentionnés, le poste « Autres passifs courants » a été majoré de l'impôt dû pour 1 091 K€.

Ces erreurs provenaient d'anomalies de paramétrage du logiciel de gestion lors de sa mise en place initiale en 1999 et qui a conduit à une majoration anormale et historiquement progressive de ces postes.

Cette erreur est présentée pour un montant net de 2 814 K€ sur la ligne « Autres variations » de l'Etat de variation des capitaux propres conformément à IAS 8.

## Evènements significatifs

### Evolutions de l'exercice

#### Créations

##### Création de la société ExpressPoly

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à la création de la société BM Santé avec une participation de 100% au capital.

Dans le même temps, BM Santé a créé également la société ExpressPoly. Cette nouvelle structure évolue dans les activités « respiratoire » du Groupe.

## Acquisitions

### Acquisition de la société Médical Plus

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 95% du capital de la société Médical Plus. La société est basée dans les départements d'outre-mer et possède deux bureaux, un en Guadeloupe et l'autre en Martinique. La société est spécialisée dans le traitement des troubles du sommeil.

L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2018 et la société a été consolidée en date du 1er juillet 2018, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'intégration dans les comptes consolidés annuels et la date d'acquisition de la société est non significatif.

### Acquisition de la société IPAD Médical

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société IPAD Médical. La société est basée dans la région Occitanie. La société évolue dans les mêmes métiers que le Groupe Bastide, en particulier dans la Nutrition-Perfusion. Cette acquisition permet de renforcer les parts de marché régionales du Groupe.

L'acquisition s'est déroulée courant décembre 2018 et la société a été consolidée en date du 1er décembre 2018, l'impact sur le résultat du Groupe entre la date d'intégration dans les comptes consolidés annuels et la date d'acquisition de la société est non significatif.

### Acquisition de la société Omnidom

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Omnidom. La société est basée dans la région PACA. La société est spécialisée dans la fourniture de prestations de services autour de la stomathérapie. La société développe également des services autour de l'accompagnement à domicile de patients souffrant de diabète ou en situation de handicap.

La société a été consolidée à compter du 1er janvier 2019.

### Acquisition de la société Promefa

La société AFPM, holding suisse, a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Promefa. La société est basée en Suisse. La société est spécialisée dans le Maintien à Domicile afin de renforcer sa position sur le marché suisse.

La société a été consolidée à compter du 1er janvier 2019.

### Acquisition de la société Entedom

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Entedom. La société est basée en Suisse. La société est spécialisée dans le Maintien à Domicile afin de renforcer sa position sur le marché suisse.

La société a été consolidée à compter du 1er janvier 2019.

L'impact sur les résultats du groupe entre la date d'acquisition et la date de consolidation est non significative.

## Evolutions de l'exercice antérieur

### Créations

#### Création de la société Bastide Devco

Le groupe Bastide a procédé à la création de la société Bastide Devco Ltd. Cette société de droit anglais est détenue à hauteur de 96.16% par la société Bastide Homecare Development LTD. Cette société a pour but de prospector de nouveaux marchés sur le territoire britannique. Bastide Devco Ltd est basée au Royaume-Uni. La création s'est réalisée en octobre 2017 et la société a été intégrée dans les comptes consolidés du 30 juin 2018. La société a procédé à l'acquisition du groupe Baywater au cours du mois de janvier 2018 (Kent Management, Kent Topco, Kent Midco et Baywater).

#### Création de la société Bastide Groupe

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à la création de la société Bastide Groupe avec une participation de 100% au capital. La création de la société s'est finalisée au cours du mois d'avril 2018 et la société a été intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2018. Cette nouvelle structure porte désormais les fonctions supports du Groupe (financière, comptable, juridique, marketing...).

### Acquisitions

#### Acquisition de la société Sphère Santé

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société SPHERE SANTE spécialisée dans la vente de produits d'incontinence sur Internet.

Cette société est basée en Ile de France (SARTROUVILLE). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017.

#### Acquisition de la société Apnéa Médical

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société APNEA MEDICAL spécialisée en Assistance Respiratoire.

Cette société est basée en région Grand Est (MESSEIN). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017.

#### Acquisition de la société Cardair

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société CARDAIR spécialisée en Assistance Respiratoire.

Cette société est basée en région Grand Est (METZ). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017.

#### Acquisition de la société Human'Air Médical

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société HUMAN'AIR MEDICAL spécialisée en Assistance Respiratoire.

Cette société est basée en région Pays de la Loire (COUERON). L'acquisition s'est déroulée courant juillet 2017.

#### Prise de participation complémentaire dans la société Ulimed

Au 30 juin 2017, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL détenait 26.18% du capital de la société ULIMED.

Au mois de juillet 2017, elle a acquis 23.95% de capital supplémentaire pour porter sa participation à 50.13%.

Suite à cette acquisition, la méthode de consolidation de la société ULIMED dans les comptes consolidés du Groupe BASTIDE a été modifiée. Elle passe d'une mise en équivalence à une intégration globale.

#### Acquisition de la société Santelynes

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société SANTELYNES spécialisée dans les solutions et services pour le traitement du Diabète.

Cette société est basée en Ile de France (ORGEVAL). L'acquisition s'est déroulée courant septembre 2017.

#### Acquisition de la société New Medical Concept – Groupe Experf

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 60% du capital de la société NEW MEDICAL CONCEPT qui est la société holding du Groupe EXPERF spécialisée en Nutrition – Perfusion – Diabète.

Elle est à la tête du Groupe EXPERF. Elle détient directement ou indirectement 100% du capital social des sociétés :

- ABE MEDICAL,
- AIXPER'F,
- ELEONOR,
- EXPERF AQUITAINE,
- EXPERF NORD,
- EXPERF VAUCLUSE DROME,
- EXPERF RHONE ALPES,
- EXPERF PACA,
- EXPERF LANGUEDOC ROUSSILON.

Cette société est basée en région Provence Alpes Côte d'Azur (MEYREUIL). L'acquisition s'est déroulée courant octobre 2017.

#### Acquisition des sociétés du groupe Service Oxygène (Service Oxygène, Service Oxygène 31, HAS 13 et MAD 13)

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital du Groupe Oxygène 13-31 spécialisée dans l'assistance respiratoire à domicile. Le Groupe est implanté dans le Sud de la France. L'acquisition s'est déroulée courant janvier 2018.

#### Acquisition de la société Baywater Healthcare

La Société Bastide DEVCO Ltd a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société Baywater Healthcare l'un des leaders du marché de l'assistance respiratoire à domicile en Angleterre. L'acquisition s'est déroulée courant janvier 2018.

#### Acquisition de la société FB Consult

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société FB Consult spécialisée dans la vente et la location de dispositifs médicaux. L'acquisition s'est déroulée courant mai 2018.

### Acquisition de la société Intus

La société Baywater a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société anglaise Intus spécialisée dans la vente en ligne de solution pour le traitement du sommeil. L'acquisition s'est déroulée courant mai 2018.

## Goodwill

### Évolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill complet, à l'exception du Groupe Experf et Ulimed.

Au 30 juin 2019, les goodwill se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Montant brut	148 521	133 252
Pertes de valeur cumulées	0	0
<b>Montant net</b>	<b>148 521</b>	<b>133 252</b>

La ventilation au 30 juin 2019 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

en milliers d'euros	Nb agences	30/06/2018	Accroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2019
<b>UGT Bastide Le Confort Médical</b>						
Escande	1	331				331
Aerodom	2	710				710
Médical Chaubet	1	554				554
Hygiène Service	2	297				297
SPM	1	124				124
Médical Guiraud	2	472				472
Tours	1	95				95
Sésame	1	146				146
BAB	1	700				700
Medical Home Santé	1	776				776
Confortis	17	5 937				5 937
Centre Stomathérapie / Medikea	1	1 254				1 254
A A Z Santé	1	2 356				2 356
S'Care Assistance	3	684				684
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>14 436</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 436</b>

en milliers d'euros	Nb agences	30/06/2018	Accroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2019
<b>Autres UGT</b>						
AB2M	1	997				997
Dom'Air	1	686				686
Dorge Medic	1	2 543				2 543
Dyna Médical	1	1 393				1 393
Tara Santé	1	678		678		0
Cica Plus	1	791				791
Cicadum	1	886				886
Air + Santé	1	6 324				6 324
Assistance Technique Santé	1	11 689				11 689
BordO2 Médical	1	1 228				1 228
Medsoft	1	3 879				3 879
AFPM	3	8 506	115		3	8 624
TCM	1	15 464				15 464
Apnée Médical	1	4 994				4 994
Cardair	2	2 009				2 009
FB Consult	2	3 434		128		3 306
Groupe Service Oxygène	2	11 007	606	74		11 539
Human'Air Médical	3	4 660				4 660
Intus	1	2 100			-24	2 076
Groupe Baywater	1	9 595	6 635		-222	16 008
Groupe Experf	17	6 983				6 983
Santelynes	1	2 816				2 816
Sphère Santé	1	13 058				13 058
Ulimed	1	3 096				3 096
Médical +	1		1 900			1 900
IPAD Médical	1		2 482			2 482
Entedom	2		3 982			3 982
Omnidom	1		672			672
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>118 816</b>	<b>16 392</b>	<b>880</b>	<b>-243</b>	<b>134 085</b>
<b>Total Général</b>	<b>87</b>	<b>133 252</b>	<b>16 392</b>	<b>880</b>	<b>-243</b>	<b>148 521</b>

L'augmentation du goodwill provient essentiellement des acquisitions réalisées par le Groupe sur l'année comme indiqué dans la note 6.1 ainsi que de la révision de la juste valeur de Baywater dans le délai d'affectation.

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill pour Médical +, IPAD Médical, Omnidom, Entedom et Promefa sont provisoires à ce stade.

Les écarts d'acquisition identifiés lors de ces différentes opérations correspondent à des survaleurs générées au titre des compétences spécifiques développées par les sociétés acquises.

## Tests de dépréciation

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité.

Ces valeurs d'utilité sont évaluées :

- A partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA ;
- A partir de prévision de flux de trésorerie (DCF) reposant sur les budgets financiers de l'exercice 2018-2019 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini entre 0.5% et 1.5%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2019 est de 3.90% (9.5 % au 30 juin 2018). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :
  - Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2019 ;
  - Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le groupe ;
  - Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le groupe ;
  - Un gearing correspondant à celui observé au niveau du groupe.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2019.

## Analyse de la sensibilité

La sensibilité des deux paramètres suivants a été testée sur les UGT du groupe :

- hausse de 0.5 point du taux d'actualisation ;
- baisse de 0.5 point du taux de croissance à long terme.

## Actifs incorporels

Les actifs incorporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2018	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Dépréciations	Autres variations	30/06/2019
Logiciels	4 790	1 323	8	-286			2 580	8 399
Immobilisations incorporelles issues de développement	760			-662			93	191
Droits au bail	1 962	1	22		10			1 951
Honoraires baux commerciaux	1 134		1	0				1 133
Bases clientèle	2 216	9						2 225
Immobilisations en cours	2 700	2 313					-4 012	1 001
Avances et acomptes	93						-93	0
<b>Total Brut</b>	<b>13 655</b>	<b>3 646</b>	<b>31</b>	<b>-948</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>-1 432</b>	<b>14 900</b>
Logiciels	3 371	908	8	-284	-2			3 985
Frais de développement	305	78		-180				203
Droits au bail	317	72			-1			388
Honoraires baux commerciaux	44							44
Bases clientèle	1 637	253						1 890
Immobilisations en cours	0							0
<b>Total Amortissements/ Dépréciations</b>	<b>5 674</b>	<b>1 311</b>	<b>8</b>	<b>-464</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 510</b>
<b>Total net</b>	<b>7 981</b>	<b>2 335</b>	<b>23</b>	<b>-484</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>-1 432</b>	<b>8 390</b>

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2019.

Les effets de variation de périmètre sont liés à la liquidation de la société TARA SANTE au cours de l'exercice.



## Actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2018	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Nouveaux contrats de loc.-fin.	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Dépréciations	Autres variations	30/06/2019
Terrains	177		70						107
Agencements, aménagements, installations	25 942	1 737	659		736	121			27 877
Installations techniques et outillage	210 682	27 040	11 931	769	540	-254		-445	226 401
Autres immobilisations	39 735	1 945	1 912		630	-183		0	40 215
Immobilisations en cours	0							0	0
<b>Total Brut</b>	<b>276 536</b>	<b>30 722</b>	<b>14 572</b>	<b>769</b>	<b>1 906</b>	<b>-316</b>	<b>0</b>	<b>-445</b>	<b>294 600</b>
Agencements, aménagements, installations	14 904	1 348	674		203	12		-22	15 771
Installations techniques et outillage	130 142	27 519	11 262	21	421	-196		-32	146 613
Autres immobilisations	23 220	5 583	5 550		319	-99			23 473
<b>Total Amortissements/Dépréciations</b>	<b>168 266</b>	<b>34 450</b>	<b>17 486</b>	<b>21</b>	<b>943</b>	<b>-283</b>	<b>0</b>	<b>-54</b>	<b>185 857</b>
<b>Total net</b>	<b>108 270</b>	<b>-3 728</b>	<b>-2 914</b>	<b>748</b>	<b>963</b>	<b>-33</b>	<b>0</b>	<b>-391</b>	<b>108 743</b>

## Participation dans des entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au 30 juin 2019 est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2018	Résultat	Dividendes	Variation de périmètre	Effets de change	Autres mouvements	30/06/2019
Participation dans des entreprises associées	736	-61					675
<b>Total brut</b>	<b>736</b>	<b>-61</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>675</b>
Dépréciations	0						0
<b>Total net</b>	<b>736</b>	<b>-61</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>675</b>

Les éléments chiffrés clés des entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	Quote part de capitaux propres		Quote part des résultats	
	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018
Bastide Tunisie	-11	-10	-1	-5
Dynavie	686	746	-60	-112
<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>736</b>	<b>-61</b>	<b>-117</b>

## Autres actifs financiers

Pour l'ensemble des autres actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

### Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Titres de participation non consolidés	225	202
Créances rattachées aux participations non consolidées	0	0
Autres prêts	1 332	1 151
Dépôts de garantie	3 544	3 297
<b>Total brut</b>	<b>5 101</b>	<b>4 650</b>
Dépréciation	-73	-94
<b>Total net</b>	<b>5 028</b>	<b>4 556</b>

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2019 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 5 et 20 ans.

### Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Créances clients	53 272	50 954
Fournisseurs débiteurs	7 723	7 492
Avances courantes sur participations non consolidées	0	0
<b>Total brut</b>	<b>60 995</b>	<b>58 446</b>
Dépréciation	-1 442	-1 909
<b>Total net</b>	<b>59 553</b>	<b>56 537</b>

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

## Actifs courants

Les actifs courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Stocks et en cours bruts	33 737	33 557
<i>Dépréciation</i>	-2 523	-1 282
<b>Stocks et en cours nets</b>	<b>31 214</b>	<b>32 275</b>
Créances clients brutes	53 272	50 954
<i>Dépréciation</i>	-1 442	-1 909
<b>Créances clients nettes</b>	<b>51 830</b>	<b>49 045</b>
Fournisseurs débiteurs	7 873	7 492
Créances sociales	318	630
Créances fiscales	6 198	8 078
Créances diverses	1 035	117
<i>Dépréciation</i>	-220	-203
<b>Autres créances</b>	<b>15 204</b>	<b>16 114</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>3 363</b>	<b>2 982</b>

La rubrique « Autres actifs courants » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance. Toutes les créances inscrites en « Actifs courants » sont à échéance à moins d'un an.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Disponibilités	21 195	28 410
Equivalents de trésorerie	150	274
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>21 345</b>	<b>28 684</b>
Trésorerie passive	-5 586	-241
<b>Trésorerie nette</b>	<b>15 759</b>	<b>28 443</b>

## Capitaux propres

### Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

#### Capital

Le capital, entièrement libéré, est de 3 305 196 euros. Il est composé de 7 344 880 actions d'une valeur nominale de 0.45 euros.

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille Bastide à hauteur de 39,58%, et cela au travers d'holdings (Société d'Investissement Bastide et Financière BGV) pour 39,31% et par une détention directe d'un membre de la famille à hauteur de 0,27%.

La société Bastide Le Confort Médical a procédé à une augmentation de capital du 1 911 € (4248 actions nouvelles) en date 3 décembre 2018

#### Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

La société Bastide Le Confort Médical détient 25 078 de ses propres actions au 30 juin 2019, pour une valeur d'acquisition de 505 milliers d'euros, soit une valeur unitaire moyenne de 20,13 euros.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2019 s'élevait à 38,50 euros.

#### Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 3 décembre 2018 de la société Bastide Le Confort Médical a voté la distribution d'un dividende d'un montant de 1 909 milliers d'euros.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

### Paiements fondés sur les actions

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions de préférence sous conditions de présence dans la société à l'issue des plans. 52 actions de préférence ont été émises, chacune étant dotée d'un potentiel de conversion en 100 actions ordinaires, avec un horizon fixé entre 2019 et 2023.

Ces attributions ont été évaluées et comptabilisées conformément à la norme IFRS 2. Il en résulte sur l'exercice un impact sur le résultat du Groupe non significatif.

## Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	30/06/2019
Passifs non courants	0						0
Indemnités fin de carrière	1 166	178	62			-819	463
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>1 166</b>	<b>178</b>	<b>62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-819</b>	<b>463</b>
Passifs courants	0						0
Contentieux fiscal	0						0
Autres contentieux	563	793	623				733
<b>Total Passifs courants</b>	<b>563</b>	<b>793</b>	<b>623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>733</b>
<b>Total Provisions</b>	<b>1 729</b>	<b>971</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-819</b>	<b>1 196</b>

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 4.12 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges, espagnoles, britanniques et suisses. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs. Les autres variations proviennent d'un reclassement entre les Indemnités de fin de carrière et les Passifs d'impôts différés.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

## Dettes financières courantes et non courantes

### Composition des dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2018	Augmentations	Diminution	Nouveaux contrats de loc.-fin.	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Autres variations	30/06/2019
Emprunts obligataires	49 441						136	49 577
Emprunts auprès des états financiers	150 144	3 152	10 545		571	11	320	143 653
Emprunts sur les locations-financement	3 083	4 408	5 399			3		2 095
<b>Emprunts non courants</b>	<b>202 668</b>	<b>7 560</b>	<b>15 944</b>	<b>0</b>	<b>571</b>	<b>14</b>	<b>456</b>	<b>195 325</b>
Emprunts auprès des états financiers	7 675						-32	7 643
Emprunts sur les locations- financement	4 875				-15	5	32	4 897
<b>Emprunts courants</b>	<b>12 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>12 540</b>
Concours bancaires courants	241	4 548	46				843	5 586
<b>Total</b>	<b>215 459</b>	<b>12 108</b>	<b>15 990</b>	<b>0</b>	<b>556</b>	<b>19</b>	<b>1 299</b>	<b>213 451</b>

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

## Echéances contractuelles sur l'endettement financier net

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivants :

en milliers d'euros	Total	Avant le 30/06/2020	Avant le 30/06/2021	Avant le 30/06/2022	Avant le 30/06/2023	Avant le 30/06/2024	Au-delà de juin 2024
Emprunts obligataires	49 577					49 577	
Emprunts auprès des états financiers	151 296	7 643	6 270	6 408	80 532	50 442	
Emprunts sur les locations-financement	6 992	4 897	1 375	720			
Concours bancaires courants	5 586	5 586					
<b>Dettes financières</b>	<b>213 451</b>	<b>18 126</b>	<b>7 645</b>	<b>7 128</b>	<b>80 532</b>	<b>100 019</b>	<b>0</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 528	21 528					
<b>Endettement net</b>	<b>191 923</b>	<b>-3 402</b>	<b>7 645</b>	<b>7 128</b>	<b>80 532</b>	<b>100 019</b>	<b>0</b>

Au 30 juin 2019, la part variable et la part fixe des emprunts se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
Taux fixe	28%	28%
Taux variable swapé	22%	23%
Taux variable	51%	49%
Dettes financières	100%	100%

L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'Euribor 3 mois flooré à 0 et augmenté d'une marge fixe.

Toute baisse de l'Euribor 3 mois n'aurait pas d'incidence sur le coût de l'endettement du groupe compte tenu de l'application des clauses de floor.

A l'inverse, une hausse de l'Euribor 3 mois de 100 points de base aurait une incidence négative sur le coût de l'endettement du groupe de 0,7 millions d'euros.

NB : calculé en appliquant au montant moyen du CRD variable \* euribor moyen + 100 points de base.

## Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus

Dans le cadre de la restructuration de la dette financière présente sur la société Bastide Le Confort Médical, l'ensemble des engagements antérieurs a été levé.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit à titre de covenant le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à 3,5 avec deux dépassements autorisés dans la limite de 3.75 sur des périodes non consécutives. Ce ratio est testé tous les semestres.

A la date du 30 juin 2019, le covenant en vigueur est respecté.

## Passifs courants et non courants

Les passifs courants et non courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2019	30/06/2018
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>48 938</b>	<b>46 056</b>
Dettes sociales et fiscales	25 184	23 030
Compléments de prix sur croissances externes	19 043	13 185
Autres dettes	21 415	15 225
<b>Autres passifs courants et non courants</b>	<b>65 642</b>	<b>51 440</b>
<b>Total</b>	<b>114 580</b>	<b>97 496</b>

Toutes les dettes inscrites sont à échéance à moins d'un an.

L'évolution des compléments de prix +5 858 milliers d'euros s'explique principalement par les compléments de prix reconnus sur les nouvelles acquisitions de la période, les acquisitions des exercices précédents et les paiements effectués au cours de l'exercice. Les dates de règlement de ces compléments de prix s'échelonnent jusqu'en 2022. La part à plus d'un an est comptabilisée en autres passifs non courants pour un montant de 7 111 milliers d'euros.

## Besoin en fonds de roulement

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

en milliers d'euros	30/06/2018	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variations de périmètre	Variation du taux de change	Autres mouvements	30/06/2019
Stocks et en-cours	32 275	-3 302	977	709	123	432	31 214
Clients et comptes rattachés	49 045	1 419	506	450	-19	429	51 830
Fournisseurs et comptes rattachés	-46 056	-2 558	0	-393	3	66	-48 938
Autres créances et dettes	-28 527	-6 897	0	-6 402	383	1 515	-39 928
<b>BFR Opérationnel</b>	<b>6 737</b>	<b>-11 338</b>	<b>1 483</b>	<b>-5 636</b>	<b>490</b>	<b>2 442</b>	<b>-5 822</b>
Autres créances et dettes d'impôt courant	3 026	-3 105	0	80	19	46	66
<b>BFR Fiscal</b>	<b>3 026</b>	<b>-3 105</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>19</b>	<b>46</b>	<b>66</b>
<b>BFR Net</b>	<b>9 763</b>	<b>-14 443</b>	<b>1 483</b>	<b>-5 556</b>	<b>509</b>	<b>2 488</b>	<b>-5 756</b>

La variation du BFR d'exploitation s'explique par les colonnes « Mouvements de l'activité » et « Pertes de valeurs nettes ». Cette variation est retranscrite dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du Tableau de Flux de Trésorerie.



La colonne « Variation de périmètre » correspond à l'intégration du BFR des sociétés acquises sur l'exercice et se retrouve dans la ligne « Incidences des variations de périmètres » du Tableau de Flux de Trésorerie.

Les autres mouvements correspondent principalement à la constatation des compléments de prix à payer auprès des anciens actionnaires des filiales acquises en fonction d'objectifs définis contractuellement.

## Produits

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'année se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Ventes	143 037	132 227
Prestations de services	192 693	156 823
<b>Total</b>	<b>335 730</b>	<b>289 050</b>

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Assistance Respiratoire	90 246	63 512
Nutrition-Perfusion	86 005	72 347
Maintien à Domicile	159 479	153 191
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>335 730</b>	<b>289 050</b>

Les activités exercées dans chaque secteur opérationnel peuvent être décrites de la façon suivante :

- Assistance Respiratoire : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée de nature respiratoire et nécessitant un traitement médicalisé de la pathologie ;
- Nutrition – Perfusion : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée impliquant un traitement par perfusion (chimiothérapies, antibiothérapie, antidouleurs, nutrition parentérale...), par intubation (nutrition entérale) ou la régulation de l'insulinothérapie par pompe ;
- Maintien à domicile : produit des activités de négoce ou de prestations de services sur les articles de handicap et de maintien à domicile ((fauteuils roulants, soulève malade, lits médicalisés, produits d'hygiène et d'incontinence).

La ventilation par zone géographique est la suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Ventes	143 037	132 227
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	19 674	15 706
Prestations	192 693	156 823
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	31 218	7 726
<b>Total</b>	<b>335 730</b>	<b>289 050</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de :

- Dorge Medic ;
- Dyna Médical ;
- Sodimed ;
- Bimeda ;
- Praximed ;
- Bastide Medical Ibersalud ;
- Bastide Devco ;
- Intus ;
- Promefa.

## Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels composent le résultat opérationnel non courant de la façon suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019
Autres produits opérationnels	1 883
Autres charges opérationnelles	-11 327
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>-9 444</b>

Le résultat opérationnel non courant est composé des natures de produits et charges suivants au 30 juin 2019 :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019
Coûts d'intégration et de cession	-6 421
Plus et moins-values de cession	314
Frais de restructuration	-259
Litiges	-944
Autres	-2 134
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>-9 444</b>

Les coûts d'intégration et de cession correspondent à l'ensemble des coûts engagés pour le Groupe dans le cadre de ses acquisitions de filiales et de cession des fonds de commerce ainsi que les variations des justes valeurs concernant les compléments de prix. Compte tenu de leur caractère non habituel et non normatif, la direction du Groupe estime que ces charges sont à présenter dans ce poste du compte de résultat.

## Coûts de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0
Intérêts sur emprunts	-6 407	-4 250
Intérêts sur les locations-financement	-1 030	-888
Autres	24	-1 534
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-7 413</b>	<b>-6 672</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-7 413</b>	<b>-6 672</b>

## Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées		0
Autres	888	212
<b>Autres produits financiers</b>	<b>888</b>	<b>212</b>
Dépréciation sur participations et créances non consolidées		
Autres	-1 094	-134
<b>Autres charges financières</b>	<b>-1 094</b>	<b>-134</b>
<b>Total</b>	<b>-206</b>	<b>78</b>

## Impôts sur le résultat

### Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Impôts exigibles	5 940	4 893
Impôts différés	-1 029	-837
<b>Total</b>	<b>4 911</b>	<b>4 056</b>

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- Confortis ;
- SB Formation ;
- Bastide Franchise ;
- Dom'Air ;
- Centre de Stomathérapie;
- Diabvie.

## Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Impôt différé actif	5 042	589
Impôt différé passif	-3 690	-574

## Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	5 091	7 501
Charge d'impôt comptabilisée	4 911	4 056
Charge d'impôt incluse dans les activités abandonnées	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>10 002</b>	<b>11 557</b>
<i>Taux d'impôt</i>	<i>28,00%</i>	<i>34,33%</i>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>2 801</b>	<b>3 968</b>
Eléments de rapprochement :		
Impact des sociétés mises en équivalence	17	0
Différences permanentes	77	418
Opérations de consolidation non fiscalisées	1 970	0
Incidence des crédits d'impôts	0	-47
Incidence du CICE	-293	-799
Incidence de la CVAE	1 473	826
Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale	-1 147	36
Imposition à un taux différencié	28	-392
Autres	-15	46
<b>Total</b>	<b>2 110</b>	<b>88</b>

## Information par secteur opérationnel

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 19 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

## Résultats nets par action

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

## Engagements hors bilan et suretés réelles

Les engagements contractuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Etablissements de crédit	516			
Contrats de location simple	13 798	7 401	6 397	

Les contrats de location simple concernent essentiellement les baux commerciaux servant à l'exploitation des activités du groupe.

Aucun des engagements mentionnés ne fait l'objet d'actualisation des engagements futurs.

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire.

## Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités ;
- concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 16.2 de l'annexe des états financiers consolidés donne la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.

## Actifs et passifs éventuels

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2019, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

### Litiges commerciaux

Un litige commercial entraînant la contestation de factures par un de nos clients ainsi qu'une demande d'indemnités non justifiée sont intervenus sur l'exercice précédent. Le groupe n'a pas souhaité conclure d'accord amiable. Une action contentieuse a été initiée. Un jugement de première instance a été favorable à la société Bastide Le Confort Médical. L'arrêt de la Cour d'Appel a confirmé ce premier jugement. Le groupe a constitué les dépréciations de créances clients qu'il estime nécessaire pour faire face au risque éventuel de non-recouvrement des créances commerciales concernées.

### Autres litiges

Une action judiciaire a été initiée à l'encontre de la société Cica Plus et de deux autres tiers. Les demandeurs réclament la condamnation in solidum de la société à payer la somme de 960k€, tous chefs de demandes confondus (et particulièrement pour concurrence déloyale). La date de l'audience de première instance n'a pas été fixée à ce jour. La société conteste les demandes et envisage une issue qui lui serait favorable. Aussi, aucune provision concernant ce litige n'a été enregistrée au 30 juin 2017 dans les états financiers consolidés du groupe. Dans le cadre de la prise de participation du groupe dans cette structure, une convention de garantie de passif portant sur ce litige avait été conclue.

Au niveau de la société Dorge Medic, un litige oppose l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité de Belgique) à un employé de la société et à un collaborateur extérieur. La société pourrait être appelée en garantie par l'INAMI. Ce risque est couvert par une garantie extérieure.

Au cours de l'exercice précédent, la société Corsica Santé a été assignée devant le Tribunal de Commerce pour concurrence déloyale. A ce jour, l'affaire est toujours en cours devant la juridiction. Le demandeur a aussi assigné Bastide Le Confort Médical de manière solidaire. Le groupe considère, au regard des éléments qui lui ont été présentés, qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision.

## Opérations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	Nature de la prestation	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	84	82
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	147	145
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	110	109
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	174	176
SCI BASTIDE Gallargues	Location immobilière	399	285
SCI BASTIDE Orange	Location immobilière	44	42
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	169	165
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	65	63
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	74	66
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	45	44
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	293	289
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	21	20
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	28	27
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	247	244
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	61	60
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	96	94
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	75	71
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	75	74
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	58	58
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	105	99
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	112	110
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	54	53
SCI BASTIDE Clermont Ferrand	Location immobilière	5	28
SCI BASTIDE Toulouse Harmonie	Location immobilière	56	0
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	75	69
SCI BASTIDE Saint-Fons	Location immobilière	86	185
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	336	329
SCI BASTIDE Limonest	Location immobilière	47	0
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	68	25
SCI BASTIDE GARONS	Location immobilière	315	316
SCI BASTIDE La Fardèle	Location immobilière	113	
SCI BASTIDE Dijon	Location immobilière	27	0
SA SIB, SAS I&D, SARL Prométhée, SARL QUBE & SOFAC	Redevances Holding	2 537	726
<b>Total</b>		<b>6 201</b>	<b>4 053</b>

## Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Exercice 2018/2019	Exercice 2017/2018
Rémunération et avantages en nature	136	74
Jetons de présence		0
Autres avantages à court terme		8
<b>Total avantages à court terme</b>	<b>136</b>	<b>82</b>
Indemnités de fin de contrat		0
Paieement fondé sur des actions		0
Autres avantages à long terme		0
<b>Total avantages à long terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>82</b>

## Effectifs du groupe

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

	30/06/2019	30/06/2018
Cadres	329	241
Employés	2 025	1 495
<b>Total</b>	<b>2 354</b>	<b>1 736</b>



## Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Caissargues (30), France	305 635 039	100%	100%	SM
SAS CONFORTIS	Caissargues (30), France	342 086 915	100%	100%	IG
SAS BASTIDE FRANCHISE	Caissargues (30), France	498 615 640	100%	100%	IG
SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE	Toulouse (31), France	312 367 824	100%	100%	IG
SAS AB2M	Caissargues (30), France	451 224 943	100%	100%	IG
SAS SB FORMATION	Caissargues (30), France	750 641 748	100%	100%	IG
SARL DOM'Air	Caissargues (30), France	478 148 752	90%	90%	IG
SAS CICA PLUS	Caissargues (30), France	799 289 327	100%	100%	IG
SAS DIABVIE	Caissargues (30), France	821 068 657	100%	100%	IG
SARL DOM'Air Aquitaine	Caissargues (30), France	821 346 871	65%	65%	IG
SAS DIAB Santé	Gallargues le Montueux (30), France	790 199 111	60%	60%	IG
SARL CICADUM	Caissargues (30), France	528 384 043	51%	51%	IG
SAS B2R	Caissargues (30), France	819 339 623	90%	90%	IG
SAS BCG	Gallargues le Montueux (30), France	812 348 878	70%	42%	IG
SAS CORSICA SANTE	Valleccalle (20), France	818 245 300	55%	55%	IG
SA DORGE MEDIC	Jemeppe-sur-Sambre, Belgique	0443 678 988	100%	100%	IG
SPRL DYNA MEDICAL	Abrest (03), France	455 935 038	100%	100%	IG
SAS ULIMED	Abrest (03), France	444 892 277	100%	100%	IG
SA AFPM Holding	Lausanne, Suisse	CHE-104.442.573	100%	100%	IG
SA SODIMED	Romanel sur Lausanne, Suisse	CHE-101.369.804	100%	100%	IG
SA PRAXIMED	Romanel sur Lausanne, Suisse	CHE-107.030.698	100%	100%	IG
AG BIMEDA	Bachenbülach, Suisse	CHE-107.959.306	100%	100%	IG
AG SPITEXPO	Bachenbülach, Suisse	CHE-101.791.445	100%	100%	IG
SAS DYNAVIE	Montrouge (92), France	530 924 950	49%	49%	MEE
SAS MEDSOFT	Caissargues (30), France	504 933 862	100%	100%	IG
SA BORDO2 MEDICAL	Le Haillan (33), France	391 349 768	95%	95%	IG
SAS AIR TECHNIQUE SANTE	Caissargues (30), France	447 745 936	100%	100%	IG
SAS AIR + SANTE	Nîmes (30), France	453 841 512	100%	100%	IG
BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT LTD	Londres, Royaume-Uni	10 404 347	100%	100%	IG
BASTIDE MEDICAL IBERSALUD	Sta Perpetua de Mogoda (Barcelone), Espagne	B66964123	51%	51%	IG
TCM Pharma	Caissargues (30), France	448 930 677	100%	100%	IG
BASTIDE TUNISIE	Tunis, Tunisie	B01101842017	49%	49%	MEE
SPHERE SANTE	Sartrouville (78), France	493 342 562	100%	100%	IG
APNEA MEDICAL	Messein (54), France	491 888 392	100%	100%	IG
HUMAN'AIR MEDICAL	Couëron (44), France	448 980 300	100%	100%	IG
CARDAIR	Metz (57), France	539 275 578	100%	100%	IG
SANTELYNES	Orgeval (78), France	494 860 497	100%	100%	IG
NEW MEDICAL CONCEPT	Meyreuil (13), France	514 656 594	62%	62%	IG
AIXPER'F	Les Milles (13), France	501 934 475	100%	62%	IG
EXPERF AQUITAINE	Canéjan (33), France	753 104 017	100%	62%	IG
EXPERF NORD	Lesquin (59), France	804 567 857	100%	62%	IG
EXPERF VAUCLUSE DROME	Avignon (84), France	753 159 458	100%	62%	IG
EXPERF RHONE ALPES	Champagne-au-Mont d'Or (69), France	539 158 766	100%	62%	IG
EXPERF PACA	Cuers (83), France	528 316 128	100%	62%	IG
EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON	Pérols (34), France	522 237 866	100%	62%	IG
EXPERF CENTRE	Rochecorbon (37), France	844 553 339	100%	50%	IG
ABE MEDICAL	Le Thobnet (13), France	789 636 776	62%	100%	IG
BASTIDE DEVCO Ltd	Londres, Royaume-Uni	11 038 585	80%	96%	IG
BAYWATER HEALTHCARE UK	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8 425 363	100%	96%	IG
INTUS HEALTHCARE LTD	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	5 269 182	100%	96%	IG
SERVICE OXYGENE 31	Merville (31), France	420 483 158	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE	Bouc Bel Air (13), France	403 026 586	100%	100%	IG
HOSPITALISATION A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	409 050 523	100%	100%	IG
MAINTIEN A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	428 902 449	100%	100%	IG
FB CONSULT	Sèvres (92), France	520 298 571	100%	100%	IG
BASTIDE GROUPE	Caissargues (30), France	839 010 444	100%	100%	IG
BM SANTE	Douai (59), France	844 311 837	100%	100%	IG
PROMEFA	Lausane, Suisse		100%	100%	IG
ENTEDOM	Epinal (88), France	433 848 694	100%	100%	IG
IPAD MEDICAL	Saint Thibery (34), France	539 161 000	100%	100%	IG
MEDICA PLUS	Baie Mahaut (97)	505 325 746	100%	95%	IG
OMNIDOM	Marseille (13), France	530 808 377	100%	100%	IG
EXPERSSPOLY	Marseille (13), France	838 040 145	100%	100%	IG

## Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	KPMG				DELOITTE (30 juin 2018) BMA AUDIT (30 juin 2017)			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2018	30/06/2017
<b>Honoraires versés au titre de la mission légale</b>								
- Émetteur	88	85	58%	54%	88	89	100%	58%
- Filiales intégrées globalement	42	10	28%	8%	0	64		42%
<b>Prestations et diligences directement liées</b>								
- Émetteur	22	62	14%	35%	0	0		0%
<i>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises</i>								
<i>(NEP 9060)</i>	0							
<i>Revue des contrôles généraux informatiques dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes</i>								
	16							
<i>Autres</i>								
- Filiales intégrées globalement	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>157</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>88</b>	<b>153</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

en milliers d'euros	KPMG				DELOITTE			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018
<b>Honoraires versés au titre de la mission légale</b>								
- Émetteur	95	88	54%	54%	95	88	58%	58%
- Filiales intégrées globalement	50	42	6%	6%	22	0	42%	42%
<b>Prestations et diligences directement liées</b>								
- Émetteur		22	40%	40%	0	0	0%	0%
<i>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises</i>								
<i>(NEP 9060)</i>	0							
<i>Revue des contrôles généraux informatiques dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes</i>								
	16							
<i>Autres</i>								
	9							
- Filiales intégrées globalement	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>152</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>117</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**



Exercice clos le 30 juin 2019

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bastide Le Confort Médical relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ***Evaluation des goodwill***

---

### ***Risque identifié***

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 148,5 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

A la clôture, la valeur recouvrable des goodwill a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité déterminées à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA et de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des unités génératrices de trésorerie auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les paragraphes 4.4, 7.2 et 7.3 des notes aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du multiple d'EBITDA appliqué, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

### ***Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié***

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une revue critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction générale pour chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles un ou des goodwill ont été affectés ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes, notamment pour ce qui concerne le multiple d'EBITDA appliqué, le taux d'actualisation et le taux de croissance ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 4.4, 7.2 et 7.3 des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bastide Le Confort Médical par vos assemblées générales du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG et du 30 novembre 2017 pour le cabinet DELOITTE.

Au 30 juin 2019, le cabinet KPMG était dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE dans la 2<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons

avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 31 octobre 2019  
KPMG S.A.

Perpignan, le 31 octobre 2019  
Deloitte & Associés

Didier Redon  
*Associé*

Alain Hudellet  
*Associé*

## **V - Etats financiers sociaux au 30 juin 2019 et rapport des commissaires aux comptes**



RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	7 069 357	3 230 521	3 838 836	1 349 585
Fonds commercial	2 824 326	206 651	2 617 675	2 635 002
Autres immobilisations incorporelles	7 193 717		7 193 717	6 288 710
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>17 087 400</b>	<b>3 437 172</b>	<b>13 650 228</b>	<b>10 273 297</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	23 110 251	15 463 115	7 647 136	7 396 823
Autres immobilisations corporelles	178 241 326	116 761 482	61 479 844	61 400 245
Immobilisations en cours Avances et acomptes	6 806 044	5 248 089	1 557 955	1 319 734
				2 080 191
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>208 157 621</b>	<b>137 472 687</b>	<b>70 684 934</b>	<b>72 196 992</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	142 491 208		142 491 208	124 669 414
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	234 522		234 522	203 848
Prêts	1 331 593		1 331 593	1 150 085
Autres immobilisations financières	3 481 491	70 000	3 411 491	3 119 225
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>147 538 813</b>	<b>70 000</b>	<b>147 468 813</b>	<b>129 142 571</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>372 783 834</b>	<b>140 979 859</b>	<b>231 803 975</b>	<b>211 612 861</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	208 916		208 916	277 418
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	22 810 135	2 286 589	20 523 546	24 128 320
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>23 019 051</b>	<b>2 286 589</b>	<b>20 732 462</b>	<b>24 405 738</b>
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	538 802		538 802	1 790 402
Créances clients et comptes rattachés	27 779 880	650 382	27 129 497	26 811 122
Autres créances	70 235 433	203 000	70 032 433	60 668 319
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>98 554 114</b>	<b>853 382</b>	<b>97 700 732</b>	<b>89 269 843</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	15		15	158 432
Disponibilités	8 394 237		8 394 237	15 769 749
Charges constatées d'avance	2 396 191		2 396 191	1 938 536
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>10 790 443</b>		<b>10 790 443</b>	<b>17 866 716</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>132 363 608</b>	<b>3 139 971</b>	<b>129 223 637</b>	<b>131 542 297</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations	279 892		279 892	369 283
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>505 427 333</b>	<b>144 119 830</b>	<b>361 307 503</b>	<b>343 524 441</b>

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel (dont verse 3 305 196)	3 305 196	3 303 284
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	9 465 654	9 341 527
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	330 326	330 326
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	39 608 791	40 254 846
Report à nouveau	5 670	4 195
<b>Résultat de l'exercice</b>	(6 198 062)	1 258 315
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>46 517 575</b>	<b>54 492 494</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2 805 002	1 807 496
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 322 577</b>	<b>56 299 990</b>
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques Provisions pour charges	763 892 261 624	522 283 293 188
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 025 515</b>	<b>815 471</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	50 000 000	50 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	155 133 758	156 748 097
Emprunts et dettes financières divers	38 996 552	22 910 182
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>244 130 309</b>	<b>229 658 279</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	1 910 377	2 163 166
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 399 495	34 585 469
Dettes fiscales et sociales	15 193 870	16 515 972
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 483 735	3 467 472
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>64 077 100</b>	<b>54 568 912</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>310 117 786</b>	<b>286 390 356</b>
Ecarts de conversion passif	841 625	18 624
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>361 307 503</b>	<b>343 524 441</b>

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
Ventes de marchandises	92 260 166		92 260 166	90 680 811
Production vendue de biens				
Production vendue de services	113 510 844		113 510 844	107 069 427
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>205 771 010</b>		<b>205 771 010</b>	<b>197 750 238</b>
Production stockée			3 411 572	3 066 031
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 901 213	1 673 663
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			237 998	879 801
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>212 321 793</b>	<b>203 369 732</b>
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			68 282 473	69 875 991
Variation de stock de marchandises			2 375 397	(2 950 717)
Achats de matières premières et autres approvisionnement			481 227	596 540
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			68 502	1 980
Autres achats et charges externes			60 961 066	52 646 025
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>132 168 665</b>	<b>120 169 819</b>
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 066 050	3 135 021
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			41 826 244	42 082 941
Charges sociales			13 163 298	13 012 899
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>54 989 542</b>	<b>55 095 840</b>
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			22 245 549	20 475 080
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 378 747	1 165 381
Dotations aux provisions pour risques et charges			147 883	111 265
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>24 772 179</b>	<b>21 751 726</b>
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			669 524	444 000
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>215 665 961</b>	<b>200 596 406</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(3 344 168)</b>	<b>2 773 326</b>

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(3 344 168)</b>	<b>2 773 326</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	4 052 112	3 499 733
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	54	11 481
Reprises sur provisions et transferts de charges	482 370	176 493
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>4 534 537</b>	<b>3 687 707</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(89 392)	605 040
Intérêts et charges assimilées	6 304 291	4 351 125
Différences négatives de change	453 615	26 975
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>6 668 515</b>	<b>4 983 139</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(2 133 978)</b>	<b>(1 295 432)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(5 478 146)</b>	<b>1 477 893</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	656 513	203 150
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 289 227	1 906 393
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>1 945 740</b>	<b>2 109 543</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 825 347	543 174
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 262 540	2 545 175
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 277 507	918 801
	<b>4 365 393</b>	<b>4 007 150</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 419 654)</b>	<b>(1 897 607)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 699 737)	(1 678 029)
<b>TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES</b>	<b>218 802 069</b>	<b>209 166 982</b>
	<b>225 000 131</b>	<b>207 908 666</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(6 198 062)</b>	<b>1 258 315</b>

## 1. Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

### 1.1. Présentation de la société

Bastide Le Confort Médical est spécialisée dans la vente et la location de matériel médical pour les particuliers et les professionnels de santé. Les produits Bastide favorisent l'autonomie, la mobilité, la sécurité et le maintien à domicile d'une personne âgée, senior ou handicapée.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019 est de 361 307 503 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de : 6 198 062 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1.2. Faits marquants de la société

La société a poursuivi sa croissance sur un rythme soutenu avec une augmentation du chiffre d'affaires de 4%. L'ensemble des métiers développés par la société ont vu leur activité progresser.

Au cours de l'exercice, la société a réalisé les acquisitions suivantes :

- Acquisition de la société MEDICAL PLUS à hauteur de 95% le 13 juillet 2018 avec effet au 1er juillet 2018. Cette société a pour activité la prestation d'assistance respiratoire aux Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique) ;
- Acquisition de la société IPAD MEDICAL à hauteur de 100% le 3 décembre 2018. Cette société a pour activité la prestation de perfusion et nutrition en région Occitanie ;
- Acquisition de la société OMNIDOM à hauteur de 100% le 19 décembre 2018 avec effet au 1er janvier 2019. Cette société a pour activité la prestation de perfusion et de maintien à domicile à Marseille ;
- Acquisition de la société ENTEDOM à hauteur de 100% le 25 janvier 2019. Cette société a pour activité l'assistance respiratoire à domicile, la perfusion, la nutrition artificielle et le maintien domicile dans la région Grand Est.

Une réorganisation de l'actionnariat au niveau de la société d'Investissement Bastide, holding contrôlant la SA Bastide le confort médical est intervenue en février 2019 avec l'arrivée de Bpifrance et Irdi Soridec Gestion au capital. Les nouveaux investisseurs détenaient au 30 juin environ 25% du capital et des droits de vote de la SIB. Cette modification n'a pas eu de conséquences sur le contrôle de SIB par le concert composé de Brigitte, Guy et Vincent Bastide.

Bpifrance Investissement et Irdi Soridec Gestion participent au Conseil d'Administration à la suite de la cooptation de BPIFrance investissement en remplacement de Madame SWATEK, administrateur, et la nomination d'IRDI SORIDEC GESTION en qualité de censeur.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

### Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement comptable ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### 2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

AAI Constructions :	Linéaire – 5 à 10 ans
Matériel et outillage :	Linéaire – 3,5 à 14 ans
Matériel de transport :	Linéaire – 5 ans
Matériel et Mobilier de bureau :	Linéaire – 3 à 5 ans

Dans le cadre de la maintenance de son parc de matériel médical mis en location, la société réalise des opérations visant à prolonger la durée de vie des dispositifs. Dans le cadre de cette activité, elle engage des charges de personnel et des frais de structure.

Les frais engagés dans le cadre de la prolongation de la durée de vie de ces matériels sont constatés en production immobilisée dans les comptes annuels et sont amortis sur une durée de 3 ans et demi en moyenne.

Le montant de la production immobilisée constaté au cours de l'exercice s'élève à 3 062 630 euros et les dotations aux amortissements à 2 140 028 euros.

La mise en place d'une unité de maintenance du parc locatif et l'observation faite sur l'état du parc de lits médicalisés et de son ancienneté moyenne ont conduit le groupe à reconsidérer la durée d'amortissement de ce type de dispositifs médicaux. Cette durée est fixée à 14 ans à compter du 1er juillet 2017.

### 2.2. Immobilisations incorporelles

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds commerciaux sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges

### 2.3. Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation est constituée du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. Ainsi, les frais accessoires d'achat des titres de Medical plus, IPAD, ENTEDOM, OMNIDOM et BM Santé, ont été inclus dans le coût d'acquisition des titres. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de l'exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels et/ou à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA. Une dépréciation à la clôture est constatée si la valeur d'utilité déterminée par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

---

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

#### **2.4. Autres immobilisations financières**

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer. Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

#### **2.5. Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

#### **2.6. Stocks**

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HT et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat. Les articles n'ayant connus de mouvement depuis plus de deux ans font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### **2.7. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

#### **2.8. Opérations en devises**

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

#### **2.9. Engagements de retraite**

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel forte en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- la table de mortalité de INSEE 2012 ;
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement ;
- Le taux de charges sociales de 36.50% pour les cadres et 35% pour les non cadres.

#### **2.10. Autres provisions**

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement des provisions relatives à des contentieux judiciaires. Le risque est apprécié par la direction générale, en lien avec les avocats et conseils, en fonction de situations factuelles

#### **2.11. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Il n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle. Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

## 2.12. Emprunts et dettes financières

Suite à la restructuration de la dette financière en juillet 2017, la majeure partie des emprunts sont gérés dans un contrat syndiqué unique (145 millions d'euros). S'ajoute à cette dette syndiquée deux emprunts obligataires (EUROPP) pour un montant total de 50 millions d'euros. Ces deux emprunts obligataires sont à taux fixe. Le reste des emprunts bancaires sont souscrits auprès de la BPI et de la Banque Populaire. Sur la partie syndiquée, 23% de la dette est sous format variable swapé, le reste est variable. Les autres prêts sont à taux fixe.

## 2.13. Passifs éventuels

Le processus de recensement et d'identification des litiges est réalisé par :

- Le service Ressources Humaines pour les litiges sociaux,
- Le service Juridique pour les autres litiges.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité du recensement, il est demandé aux responsables des différents services de la société d'informer les services concernés dès qu'ils ont connaissance de litiges et les relations avec les conseils juridiques sont gérées et animées exclusivement par les deux services mentionnés ci-dessus.

Sur l'exercice 2018, la société Corsica Santé a été assignée devant le Tribunal de Commerce pour concurrence déloyale. A ce jour, l'affaire est toujours en cours devant la juridiction. Le demandeur a aussi assigné Bastide Le Confort Médical de manière solidaire. Le groupe considère, au regard des éléments qui lui ont été présentés, qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision.



### 3. Informations complémentaires relatives au bilan

#### FONDS COMMERCIAL & MALIS DE FUSION

<b>Droit au bail</b>	<b>Montant</b>
Droit au bail (Montpellier)	53 357
Droit au bail (Bordeaux)	7 622
Droit au bail (Narbonne)	30 490
Droit au bail (Montauban)	22 867
Droit au bail (Agen)	15 245
Droit au bail (Amiens)	70 375
Droit au bail (Toulon)	15 245
Droit au bail (Pau)	5 685
Droit au bail (Nantes)	76 225
Droit au bail (Mulhouse)	91 469
Droit au bail (Troyes)	15 000
Droit au bail (Strasbourg)	15 000
Droit au bail (Besançon)	75 000
Droit au bail (Portet sur Garonne)	141 000
Droit au bail (Orange)	15 000
Droit au bail (Evry)	50 000
Droit au bail (Aix)	20 000
Droit au bail (Arles)	75 000
Droit au bail (Le Cannet)	195 716
<b>TOTAL</b>	<b>990 296</b>

<b>Fonds de commerce</b>	<b>Montant</b>
Fds de commerce (Tours)	118 910
Fds de commerce (Lyon Cx)	54 880
Fds de commerce (Vaulx En Velin)	790 351
Fds de commerce (IP Santé MDK)	337 449
Fds de commerce (3AS)	182 093
<b>TOTAL</b>	<b>1 483 685</b>

<b>Malis de fusion affectés aux fonds commerciaux</b>	<b>Montant</b>
Fds de commerce (Amiens-Rouen)	834 366
Fds de commerce (Montauban)	434 820
Fds de commerce (Soissons)	154 529
Fds de commerce (Ariège)	691 701
Fds de commerce (Carcassonne)	442 073
Fds de commerce (Oullins)	172 156
Fds de commerce (Lyon Cx)	937 066
Mali technique Scare Assistance	710 298
Mali Fusion AAZ	1 910 247
<b>TOTAL</b>	<b>6 287 256</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Nombre de titres	Nombre	Valeur nominale
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 340 632	0.45 €
2- Actions/parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice	7 344 880	0.45 €

## ACTIONS PROPRES

Nombre de titres	30 juin 2018	Acquisitions	Cessions	30 juin 2019
Contrat de liquidité	1 775	65 550	64 349	2 976
Contrat de rachat	19 756	2 346	0	22 102

## VARIATION CAPITAUX PROPRES

	30 juin 2019	30 juin 2018
<b>Valeur brute au début de l'exercice</b>	<b>56 299 987</b>	<b>56 027 228</b>
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)	1 912	23
Augmentation de la prime d'émission	124 127	
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	- 1 908 564	- 1 908 575
Autres répartitions	5 670	4 195
Provisions réglementées	997 507	918 801
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>55 520 639</b>	<b>55 041 672</b>
Résultat de l'exercice	- 6 198 062	1 258 315
<b>VALEUR A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>49 322 577</b>	<b>56 299 987</b>

## IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	12 974 605		4 112 795
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>12 974 605</b>		<b>4 112 795</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	21 410 970		1 699 281
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	168 861 262		20 033 661
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	281 888		208 681
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 475 354		868 887
Emballages récupérables et divers	165 756		
Immobilisations corporelles en cours	2 080 191		2 128 172
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>198 275 421</b>		<b>24 938 681</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	125 151 784		17 912 195
Autres titres immobilisés	203 848		2 375 070
Prêts et autres immobilisations financières	4 339 309		3 456 708
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>129 694 941</b>		<b>23 743 973</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>340 944 968</b>	<b>52 795 449</b>
----------------------	--------------------	-------------------

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			17 087 400	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			<b>17 087 400</b>	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			23 110 251	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		10 653 597	178 241 326	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		194 521	296 048	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			6 344 241	
Emballages récupérables et divers			165 756	
Immobilisations corporelles en cours	4 208 363			
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>4 208 363</b>	<b>10 848 118</b>	<b>208 157 621</b>	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		572 772	142 491 208	
Autres titres immobilisés		2 344 396	234 522	
Prêts et autres immo. financières		2 982 934	4 813 083	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>		<b>5 900 102</b>	<b>147 538 813</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 208 363</b>	<b>16 748 219</b>	<b>372 783 834</b>	

## AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	2 701 308	735 864		3 437 172
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 701 308</b>	<b>735 864</b>		<b>3 437 172</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	14 014 147	1 448 968		15 463 115
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	107 461 017	19 376 899	10 076 434	116 761 482
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	57 050	70 415	38 963	88 501
Mat. de bureau, informatique et mobil.	4 380 557	613 404	30	4 993 931
Emballages récupérables et divers	165 657			165 657
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>126 078 428</b>	<b>21 509 685</b>	<b>10 115 427</b>	<b>137 472 687</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>128 779 737</b>	<b>22 245 549</b>	<b>10 115 427</b>	<b>140 909 859</b>
----------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	942 515		
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>942 515</b>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	1 448 968		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	19 376 899		
Installations générales, agencements et divers	145 847		
Matériel de transport	70 415		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	613 404		
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>21 655 532</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations			

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22 598 047</b>		
----------------------	-------------------	--	--

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	1 807 496	997 507		2 805 002
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>1 807 496</b>	<b>997 507</b>		<b>2 805 002</b>
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	153 000    369 283 293 188	331 000    60 883	    89 392 92 447	484 000    279 892 261 624
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>815 471</b>	<b>391 883</b>	<b>181 839</b>	<b>1 025 515</b>
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	   482 370 70 000 1 142 097 1 096 017 1 492 227	    2 371 474 7 273	   482 370  1 226 982 452 907 1 289 227	   70 000 2 286 589 650 382 203 000
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>4 282 711</b>	<b>2 378 747</b>	<b>3 451 486</b>	<b>3 209 971</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 905 677</b>	<b>3 768 136</b>	<b>3 633 325</b>	<b>7 040 489</b>

## ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 331 593		1 331 593
Autres immobilisations financières	3 481 491	3 481 491	
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>4 813 083</b>	<b>3 481 491</b>	<b>1 331 593</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux	478 460	478 460	
Autres créances clients	27 301 419	27 301 419	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	183 383	183 383	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	208 357	208 357	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 977 146	3 977 146	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	47 307	47 307	
État - Divers			
Groupe et associés	59 296 746	59 296 746	
Débiteurs divers	6 783 155	6 783 155	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>98 275 974</b>	<b>98 275 974</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	2 396 191	2 396 191	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>105 485 249</b>	<b>104 153 656</b>	<b>1 331 593</b>
----------------------	--------------------	--------------------	------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			50 000 000	
Autres emprunts obligataires	50 000 000			
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	6 606 758	6 606 758		
- à plus d' 1 an à l'origine	148 527 000	6 600 000	141 927 000	
Emprunts et dettes financières divers	50 000		50 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	45 399 495	45 399 495		
Personnel et comptes rattachés	6 252 758	6 252 758		
Sécurité sociale et autres organismes	3 274 252	3 274 252		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 947 320	4 947 320		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	719 541	719 541		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	38 946 552	38 946 552		
Autres dettes	3 483 735	3 483 735		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>308 207 409</b>	<b>116 230 409</b>	<b>191 977 000</b>	
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 396 191	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>2 396 191</b>	

**CHARGES A PAYER**

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 618 203
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 794 016
Dettes fiscales et sociales	5 267 266
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 760 669
<b>TOTAL</b>	<b>23 440 154</b>

**PRODUITS A RECEVOIR**

<b>MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	5 027 053
Personnel	82 106
Organismes sociaux	
État	47 307
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	3 893 765
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>9 050 231</b>



#### 4. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

##### VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	Export	France	TOTAL
Ventes		92 260 166	92 260 166
Prestations		113 510 844	113 510 844
<b>TOTAL</b>		<b>205 771 010</b>	<b>205 771 010</b>

##### TRANSFERT DE CHARGES

Natures de transferts	
Avantages en nature	221 066
Transferts de charges	956 695

##### CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Nature des charges		Dont ent. liées
- Dotation financières amortissements & provisions	- 89 392	
- Intérêts sur emprunts	5 603 802	
- Intérêts comptes courants	445 163	445 163
- Intérêts bancaires	9 839	
- Pertes de change	453 615	
- Autres	245 487	
<b>TOTAL</b>	<b>6 668 515</b>	
Nature des produits		
- Reprises de provisions financières	482 370	
- Produits de participation	3 356 307	3 356 307
- Revenus de créances	34	
- Intérêts comptes courants	695 806	695 806
- Autres produits financiers	54	
<b>TOTAL</b>	<b>4 534 537</b>	<b>4 052 113</b>

##### CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	
- Charges diverses	
- Cession d'immobilisations	1 262 540
- Autres charges	1 825 346
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	1 277 507
<b>TOTAL</b>	<b>4 365 393</b>
Nature des produits	
- Cessions d'immobilisations	656 513
- Produits exceptionnels divers	
- Reprises sur provisions et transfert de charges	1 289 227
<b>TOTAL</b>	<b>1 945 740</b>

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 5 478 146	- 893 266	- 4 584 880
Résultat exceptionnel	- 2 419 654	- 806 471	- 1 613 183
Participation			
Résultat comptable	- 7 897 800	-1 699 737	-6 198 062

## CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales ou sous filiales, Confortis, Bastide Franchise, SB Formation, et Centre Stomathérapie.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et sa filiale Diabvie, venant s'ajouter à la convention déjà existante.

La filiale Dom'air, qui était intégrée fiscalement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 a cessé d'être membre de l'intégration fiscale pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Les filiales verseront à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elle était imposée séparément. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société mère.

## ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE

- Eléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Eléments entraînant un allègement de la charge future

Nature des éléments	Montants
Dettes provisionnées pour la participation des salariés	-
Contribution sociale de solidarité	142 738
<b>TOTAL</b>	<b>142 738</b>

## INFORMATION RELATIVE À L'UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 813 239 €. Il est comptabilisé en moins des charges de personnel. Le CICE acquis au titre de l'exercice précédent a été affecté en priorité à la création de postes dans le cadre du développement des nouveaux pôles spécialisés ainsi qu'au financement des dispositifs médicaux destinés à la location.

## 5. Autres informations et engagements hors bilan

### DETAIL LOCATIONS VEHICULES

Sur la base des véhicules présents au 30 juin 2019 (données en milliers d'euros)

<b>Redevances payées</b>	<b>Montant</b>
Cumuls des exercices antérieurs	2 488
Montant de l'exercice	3 525
<b>Total</b>	<b>6 013</b>
<b>Redevances restants dues</b>	<b>Montant</b>
A 1 an au plus	3 885
Entre 1 et 5 ans	3 318
A 5 ans au plus	0
<b>Total</b>	<b>7 203</b>
<b>Valeur des biens</b>	<b>Montant</b>
Valeur brute	18 346
Amortissements antérieurs	3 774
Amortissements de l'exercice	4 909
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>9 664</b>

### ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2 : 152

### AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

<b>Obligations contractuelles</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>A – 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A +5 ans</b>
Dettes à moyen terme				
- Etablissement de crédit				
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit-Bail				
Contrat de Location Simple (Baux commerciaux)	11 953 540	6 404 435	5 549 105	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

### DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION DEVENU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le DIF n'existe plus depuis le 01 Janvier 2015. Ce dispositif a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF). Le CPF est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

### DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

Néant

## REMUNERATION DU DIRIGEANT

(Article R 123-198 du Code du Commerce)

Au cours de cet exercice, Monsieur Guy BASTIDE, en qualité de Directeur Général, a bénéficié d'une rémunération fixe d'un montant de 136 035 euros.

## MONTANT DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DES PENSIONS, COMPLÉMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES CONTRACTÉS AU PROFIT DES DIRIGEANTS

Néant

## EFFECTIF MOYEN

Effectifs 2018-2019	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	224	0
Agents de maîtrise	228	0
Employés	1 112	0
<b>Total</b>	<b>1 564</b>	<b>0</b>

Effectifs 2017-2018	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	234	0
Agents de maîtrise	224	0
Employés	1 157	0
<b>Total</b>	<b>1 615</b>	<b>0</b>

## SOCIETE CONSOLIDANTE

La société BASTIDE établit des comptes consolidés, et cette dernière est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
SAS CONFORTIS	1 000	5 495	100	3 584	3 584	0	3 534	2 851	2 720
SAS BASTIDE FRANCHISE	37	464	100	37	37	0	1 752	147	281
SAS AB2M	15	1 245	100	2 063	2 063	0	3 483	276	
SAS AIR + SANTE	40	1 704	100	7 175	7 175	0	2 040	531	
SAS CORSICA SANTE	1	208	55	1	1	132	1 166	190	

SCI BASTIDE 2	2	277	10	133	133		146	96	
SCI BASTIDE 3	2	222	10	0	0		109	76	
SCI BASTIDE 4	2	270	10	83	86		173	73	
SAS B2R	30	373	90	83	83	108	1 180	308	
SAS SB FORMATION	5	-22	100	5	5	73	70	-12	
SARL DOM AIR	40	-1 397	90	662	662	3 075	2 640	-144	
SAS CENTRE DE STOMATHER APIE	8	1 176	100	2 172	2 172	0	4 294	389	170
DORGE MEDIC SA	87	1 094	100	3 811	3 811	405	3 070	11	130
DYNA MEDICAL	105	-415	100	1 521	1 521	2 793	4 633	-434	
SAS CICA +	10	-153	100	840	840	59	2 118	100	
SARL CICADUM	20	193	51	450	450	0	2 547	80	
AFPM HOLDING	277	2 410	100	11 303	11 303	2 285	0	92	
SAS ULIMED	50	-329	100	5 696	5 696	401	8 838	-514	55
SAS DIABVIE	1	-219	100	1	1	725	15	-186	
SAS DOM'AIR AQUITAINE	1	-10	65	1	1	8	0	-5	
SAS DYNAVIE	10	-380	49	1 078	1 078	198	543	-47	
SAS MEDSOFT	14	179	100	2 640	2 640	282	4 340	91	
SA BORDO 2 MEDICAL	60	-134	95	1 285	1 285	215	408	-97	
SAS ASSISTANCE TECHNIQUE SANTE	31	5 411	100	14 751	14 751	0	2 993	895	
SAS TCM PHARMA	8	2 978	100	17 126	17 126	0	2 882	823	
SAS BM SANTE	1	0	100	1	1	4	0	0	
BASTIDE TUNISIE	3	-15	49	4	4	192	0	0	
BASTIDE HOMECARE DEVELOPME NT LTD	12	-1 779	100	12	12	34 901	0	-815	
SAS SPHERE SANTE	8	4 101	100	13 082	13 082	0	12 059	1 616	
SAS HUMANAIR MEDICAL	53	344	100	5 000	5 000	568	2 769	76	
SAS APNEA MEDICAL	10	1 144	100	5 500	5 500	0	2 100	404	
SAS CARDAIR	10	780	100	2 347	2 347	0	1 263	275	

SAS SANTELYNES	19	378	100	3 003	3 003	0	1 129	166	
SAS NEW MEDICAL CONCEPT - NMC	50	4 619	62	9 100	9 100	0	11 427	389	
SAS SERVICE OXYGENE	74	730	100	3 112	3 112	158	1 535	291	
SAS SERVICE OXYGENE 31	38	1 243	90	4 168	4 168	0	1 608	374	
SAS HOSPITALISATION A DOMICILE 13	60	-301	100	2 726	2 726	99	694	-213	
SAS MAINTIEN A DOMICILE (M.A.D)	8	-228	100	1 326	1 326	1	594	-86	
SARL ANISSA PATISSERIE	1	-60	55	0	0	60	13	-61	
SAS BASTIDE GROUPE	500	69	100	500	500	6 641	7 868	38	
SAS FBCONSULT	2	604	100	3 249	3 249	0	911	281	
SAS MEDICAL PLUS	1	717	95	848	848	943	1 627	433	
SAS IPAD MEDICAL	6	363	100	1 807	1 807	0	819	152	
SAS OMNIDOM	5	133	100	570	570	0	352	27	
SAS ENTEDOM	50	1 164	100	4 100	4 100	0	1 248	137	
SAS DIAB&SENS	1	1	100	0	0	1	0	-1	
SAS BASTIDE INNOVATION	0	0	100	0	0	0	0	0	
IBERSALUD (BMI)	5	-91	51	80	80	234	60	-85	

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES (EN MILLIERS D'EUROS)

Société	Objet	Charges
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	84
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	147
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	110
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	174
SCI BASTIDE Gallargues	Location immobilière	399
SCI BASTIDE Orange	Location immobilière	44
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	169
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	65
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	74
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	45
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	293
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	21

SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	28
SCI BASTIDE Mitry - Mory	Location immobilière	247
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	61
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	96
SCI BASTIDE Pissy- Poville	Location immobilière	75
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	75
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	58
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	105
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	112
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	54
SCI BASTIDE Clermont Ferrand	Location immobilière	5
SCI BASTIDE Toulouse Harmonie	Location immobilière	56
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	75
SCI BASTIDE Saint - Fons	Location immobilière	86
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	336
SCI BASTIDE Limonest	Location immobilière	47
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	68
SCI BASTIDE Garons	Location immobilière	315
SCI BASTIDE La Fardèle	Location immobilière	113
SCI BASTIDE Dijon	Location immobilière	27
SA SIB	Redevances Holding	134

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**



Exercice clos le 30 juin 2019

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bastide Le Confort Médical relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ***Evaluation des titres de participation***

---

### ***Risque identifié***

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2019 pour un montant net de 125,2 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note « 2.3 Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la situation nette, des flux de trésorerie prévisionnels de chaque entreprise ou à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (situation nette) et/ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité, conjoncture économique) et/ou à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontés certaines filiales peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et au multiple d'EBITDA appliqué nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

### ***Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier si l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et :

pour les évaluations reposant sur des éléments historiques à apprécier si les situations nettes retenues concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;  
pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels ou de multiples appliqués à l'EBITDA à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour chacune de ces activités ;
- apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, notamment pour ce qui concerne le multiple d'EBITDA appliqué, le taux d'actualisation et le taux de croissance ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- apprécier si la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce].

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bastide Le Confort Médical par vos assemblées générales du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG et du 30 novembre 2017 pour le cabinet DELOITTE.

Au 30 juin 2019, le cabinet KPMG était dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE dans la 2<sup>ème</sup> année.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

#### Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 31 octobre 2019  
KPMG S.A.

Perpignan, le 31 octobre 2019  
Deloitte & Associés

Didier Redon  
Associé

Alain Hudellet  
Associé